

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 182, FÉVRIER 2015

ON EST TOMBÉ  
SUR UN GISEMENT  
DE MATIÈRE GRISE!

ÇA DOIT ÊTRE  
UNE ÉCOLE.:  
REBOUCHEZ TOUT,  
C'EST PAS  
RENTABLE!

Charlie, le choc, les mesures

Vaincre la  
difficulté scolaire

CHARB.

# IRU Invitation

**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2015 – 9 h 30 à 17 heures**

**au Lycée Diderot**

**61, rue David d'Angers, 75019 Paris - Métro Danube (ligne 7 bis)**

*COLLOQUE organisé par l'Institut de recherches de la FSU*

## « Dynamiques des territoires : Concurrence ou coopération ? »

**ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, l'inscription est nécessaire pour accéder à la salle**

*Gérard Aschieri, président*

### Programme

**9 h 30**

**Introduction**

**10 h 00**

**Table ronde n° 1 : Mondialisation, Métropolisation, Régionalisation...  
quelles dynamiques des territoires ?**

- Économie d'archipel et fragmentation des territoires : les ségrégations socio-spatiales.
- Ségrégations socio-spatiales dans le système éducatif et en matière environnementale.
- Articulation entre justice sociale et spatiale, entre égalité des personnes et des territoires !

**12 h 30**

**Repas**

**14 h 00**

**Table ronde n° 2 : Quelles alternatives ?**

- Quelles perspectives ouvertes par les nouvelles pratiques et les expérimentations sociales ?
- Réflexions sur l'horizon : vers le Commun ?
- Syndicalisme et mobilisations écologiques, régionales et sociales spécifiques ?
- De nouvelles formes de mobilisations (ESS, Alternatiba...) sont-elles, ou non, porteuses d'une nouvelle forme démocratique de « l'État » ?
- Services publics : quelles régulations, quelles transformations en lien avec les pratiques ?

**17 h 00**

**Conclusion**

Inscription avant le 1<sup>er</sup> mars sur [caform-inscriptions@fsu.fr](mailto:caform-inscriptions@fsu.fr)  
Renseignements INSTITUT de RECHERCHES - Tél : 01 41 63 27 60 - [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr)

## 17 Vaincre la difficulté scolaire



## 5 Charlie, le choc, les mesures



## 8 Fourre-tout ou renforcement de la politique libérale ?



## 11 Services publics 67 % des usagers satisfaits



## 14 Onze mesures pour la laïcité



## 15 L'éducation en grève le 3 février

## 24 C'est demain Cyber-attaques : un risque sous-estimé ?



## 28 Spectacle vivant, intermittents et financement en baisse



## 30 Rencontre avec Jean-Pierre Vincent

ÉDITO

# Charlie un jour, Charlie toujours...

Des millions de citoyens se sont rassemblés après les odieux attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper casher, pour dire leur refus de l'obscurantisme et exprimer leur attachement aux valeurs : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Cette volonté de vivre ensemble est une clé qu'il faut saisir. Le temps des réponses politiques est maintenant venu.

Notre société tout entière est concernée. Peut-être s'était-elle un peu endormie. Laïcité, Services publics, Éducation, conditions de vie, liberté d'expression... aucun sujet ne doit être esquivé. Et il nous faut trouver les chemins pour conduire ces réflexions avec toutes les générations et tous les citoyens. Les services publics sont au premier plan. L'Éducation est un élément majeur. Car c'est bien d'appropriation, de partage des valeurs, de connaissance, de culture dont notre pays a besoin. Mais conforter la démocratie, implique de lutter contre l'exclusion à travers de réelles politiques sociales, du logement, de l'emploi... de politiques éducatives permettant réellement la réussite de tous les jeunes. Et les diverses annonces gouvernementales doivent être précisées...

Dans une société en crise, dans une Europe qui hésite à prendre d'autres voies que celle de l'austérité, dans un monde bien incertain, ces immenses mobilisations de janvier représentent un atout essentiel pour construire l'avenir, particulièrement celui des jeunes. Sachons maintenant faire fructifier la démocratie et la justice sociale.



Bernadette Groison

Revue de la  
Fédération Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0710-S07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Bernadette Groison  
Rédaction :  
Aline Becker,  
Monique Daune,  
Claire Guéville,  
Emmanuel Guichardaz,  
Vincent Martinez,  
Jacques Mucchielli.  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude publicité  
Clotilde Poitevin  
25, rue Fernand-Delmas  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
E-Mail :  
contact@comdhabitude.fr  
Compogravure : CAG  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
CHARB  
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.

Ce numéro comporte  
un supplément PACA  
de 12 pages.



## La Palestine entre à la CPI

Le 7 janvier dernier, la Palestine a obtenu son entrée à la Cour pénale internationale.

Une demande d'adhésion stratégique, après le rejet du Conseil de sécurité de l'ONU, de la résolution palestinienne prévoyant « la conclusion d'un accord de paix avec Israël d'ici un an et un retrait des territoires occupés d'ici 2017 ».

Compétente en matière de génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre, la CPI aura donc la possibilité d'enquêter sur les allégations de crimes commis dans les territoires palestiniens, qu'il s'agisse des offensives lancées sur Gaza depuis 2008, ou de la colonisation israélienne.

En rétorsion, Israël a immédiatement gelé le versement de 106 millions d'euros de taxes collectées pour le compte de l'Autorité palestinienne. Les États-Unis pourraient envisager des sanctions financières sur le programme de soutien économique à la Palestine. Celle-ci compte poursuivre son offensive diplomatique en soumettant de nouveau au Conseil de sécurité le projet de résolution rejeté en décembre dernier.

## Grèce

# Élections contre l'austérité

**M**algré l'ingérence et la pression des dirigeants de l'Union Européenne, le peuple grec a clairement exprimé, par son vote aux élections législatives du 25 janvier, sa volonté de changement par rapport aux politiques d'austérité imposées par la Troïka (le Fonds Monétaire International, la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne).

La victoire de Syriza traduit une sanction sans appel de ces politiques qui ont eu pour seul effet d'aggraver la dette grecque atteignant 175 % du PIB, le taux le plus fort de ces dernières années, tout en plongeant une grande partie de la population dans la pauvreté.

Dans son programme des 100 premiers jours, Alexis Tsipras a annoncé des mesures d'urgence pour sortir le pays de la crise humanitaire provoquée par cinq années d'austérité, le rétablissement du SMIC à son niveau de 2010



(soit 751 €), la restauration des droits syndicaux, la création d'emplois publics, la suppression des licenciements des fonctionnaires, une réforme fiscale...

Pour financer le coût de son programme social (estimé à 12 Mds d'euros), le gouvernement Tsipras demande une négociation de la dette

grecque mais refuse d'en discuter avec la Troïka, qui n'a aucune légitimité, et demande une « Conférence européenne pour la Dette » comme ce fut le cas en 1953 pour l'Allemagne de l'Ouest qui a pu alors se reconstruire rapidement en bénéficiant d'une annulation de plus de 60 % de sa dette.

Cette brèche ouverte contre l'Europe de la finance, le diktat de l'austérité représente l'espoir d'une évolution en faveur d'une autre conception de l'Europe. Mais cette voie alternative ne pourra pas se construire sans l'implication des citoyens.

Le collectif pour un audit citoyen de la dette publique (CAC) et ATTAC soutiennent la proposition d'une conférence internationale sur la dette grecque. La FSU a participé à la réunion qu'ils ont initiée le 11 février. ♦

Monique Daune

## Philippe Légi,

« Nous sommes dans une Europe au bord de la déflation »

C'EST L'ACTU

*Les économistes atterrés sortent un Nouveau manifeste, trois ans après le succès de leur premier ouvrage. Vous êtes toujours atterrés ?*

Malheureusement oui. Nous mettons en garde contre les effets des politiques d'austérité et ce que nous prédisions s'est confirmé. Nous sommes dans une Europe au bord de la déflation, où il y a un chômage de masse, de longue durée, qui affecte beaucoup les jeunes. Face à ces conséquences catastrophiques nous constatons que la doctrine qui prévaut chez les décideurs économiques et politiques consiste à dire « si ça ne fonctionne pas c'est que nous ne sommes pas allés assez loin ».

*Quelles sont vos pistes pour aller vers le plein-emploi ?*

Le plein-emploi doit redevenir un objectif essentiel des politiques économiques. La transition écologique, qui demande une rénovation thermique des bâtiments et le développement des transports collectifs, créera de nombreux emplois non délocalisables. Nous pensons aussi qu'il faut créer des emplois publics, sur la base des besoins sociaux identifiés localement. Enfin, il faut poursuivre la réduction du temps de travail. Les lois Aubry ont permis la création de 350 000

à 500 000 emplois. Certes, le contexte économique mondial était favorable mais nous pensons qu'il faut aller vers les 32 heures hebdomadaires en évitant l'écueil de la flexibilisation ou de l'intensification du travail.

*Que préconisez-vous en termes de réforme fiscale ?*

Aujourd'hui le gouvernement se prive de nombreuses recettes. Les grandes entreprises notamment paient peu voire pas du tout d'impôts parce qu'elles disposent de mécanismes d'optimisation fiscale. Il faut donc élargir leur assiette fiscale et supprimer la plupart des niches. Mais nous pensons aussi qu'il faut renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu et baisser la TVA qui est injuste socialement parce qu'elle taxe proportionnellement davantage les ménages les plus modestes : ceux qui consomment la plus grande part de leur revenu.

Propos recueillis par Emmanuel Guichardaz



Trois questions à Philippe Légi, économiste atterré et enseignant-chercheur en économie à l'Université de Picardie.

Nouveau manifeste des économistes atterrés, éditions Les liens qui libèrent, 10 euros

Charlie

# Le choc, les mesures

**L**e 7 janvier, le pire est advenu. Dans une société démocratique qui se pensait à l'abri de la barbarie, les crimes terroristes perpétrés dans la rédaction de Charlie Hebdo, à Montrouge et dans l'épicerie casher de la porte de Vincennes ont provoqué un véritable séisme qui a touché la population entière.

Les caricaturistes et chroniqueurs Charb, Cabu, Honoré, Tignous, Wolinski, oncle Bernard, Elsa Cayat et le correcteur du journal Mustapha Ourrad portaient haut et fort la liberté d'expression avec humour, impertinence et désinvolture mais aussi courage pour défendre toutes les libertés. La mort de Michel Renaud, festivalier, invité au journal mais aussi de plusieurs policiers et de l'agent de maintenance n'a fait que renforcer la brutalité et la cruauté de ce crime.

La tuerie de l'hypercashier, crime antisémite commis deux jours plus tard avec l'assassinat de quatre personnes de confession juive, a prolongé l'onde de choc. Si les Français se sont sentis soudés le 11 janvier lors du plus



Les Français se sont sentis soudés le 11 janvier lors du plus grand rassemblement républicain de l'histoire.

grand rassemblement républicain de l'histoire, les expressions de dissidence notamment d'une partie des jeunes de banlieue qui ne voient pas la devise de la République s'appliquer dans leur quotidien, ont ébranlé cette unité.

## Les fractures de la société

Les attentats ont ainsi mis en lumière les fractures de la société qui se sont renforcées

avec la crise économique. Si aujourd'hui les conséquences de ces fractures ne se traduisent pas par des révoltes sociales, comme ce fut le cas en 2005 avec la crise des banlieues, c'est qu'elles s'inscrivent dans un cadre géopolitique mondial dont se sont emparés des groupes terroristes pour tenter d'imposer leur doctrine totalitaire. Il ne faut pas s'y tromper, la radicalisation de certains jeunes est moins religieuse que basée sur un rejet du système, manipulé par ces intégristes.

Si les réponses sécuritaires peuvent rassurer, elles ont aussi le risque de remettre en cause les libertés publiques. 736 millions d'euros seront investis d'ici 2017 pour le renforcement de la police, des renseignements et de la justice. Mais c'est surtout le système carcéral qui devra être réformé, tant les attentats ont montré le rôle négatif des prisons dans la radicalisation. L'ouverture de quartiers d'isolement pour des détenus radicalisés ne peut pour autant être la réponse.

## « Une grande mobilisation de l'école »

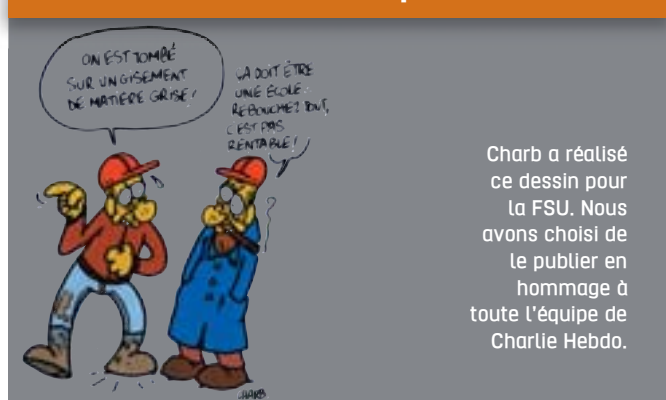
Les annonces de la ministre de l'éducation qui ont suivi immédiatement après pour « une grande mobilisation de l'école », ressemblent plus à des mesures de colmatage pour tenter de réinstaurer le pacte républicain (voir page 14). Mais l'apprentissage de la citoyenneté n'est pas une question de leçon de morale et de civisme, prônée par la ministre. Elle prend son sens dans le vivre ensemble à l'école et surtout dans l'expérience de la réussite scolaire. Et sur ce point, l'école a un grand chemin à parcourir pour rompre avec cette reproduction des inégalités sociales qui la caractérise.

L'école et ses enseignants doivent donc être soutenus par des moyens conséquents pour relever ce défi. Mais l'école ne peut pas régler tous les problèmes de la société ce qui nécessite d'agir sur son environnement social.

Reprendre les politiques de la ville qui depuis plus de 20 ans n'ont pas conduit à mettre fin aux ségrégations urbaines est une nécessité. Une réelle mixité sociale doit être développée, notamment en imposant les logements sociaux dans les quartiers les plus favorisés mais aussi en assurant les services publics de proximité facilitant l'accès à la santé ou à la culture. Ces choix posent la question du budget accordé aux dépenses publiques et remettent en question les politiques d'austérité. ♦

Aline Becker

## Un dessin de Charb pour la FSU



Charb a réalisé ce dessin pour la FSU. Nous avons choisi de le publier en hommage à toute l'équipe de Charlie Hebdo.

## Discriminations syndicales

Carrière bloquée, « mise au placard », harcèlement, entraves, licenciement... La liste est longue des discriminations dont les syndicalistes sont victimes. Une réalité toutefois « difficile à mesurer » estime l'*Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales* qui indique dans un récent rapport que des salariés renonceraient à se syndiquer par « peur des représailles ». Créé en 2012 sous l'égide de la Fondation Copernic, l'*Observatoire*, qui rassemble chercheurs et syndicalistes, évalue que l'un délégué syndical gagne « en moyenne 10 % de moins qu'un salarié non syndiqué ayant le même profil ». Une donnée attestée par les salariés eux-mêmes : pour 48 % des salariés du privé et 37 % des fonctionnaires, le simple fait d'être syndiqué constitue un frein pour évoluer dans sa carrière. Parmi les propositions formulées pour combattre ces discriminations, le rapport suggère de sécuriser les droits des salariés qui s'engagent dans des recours envers leur employeur ou encore d'éloigner les responsables de harcèlement et de discrimination. « Les sanctions pénales à l'encontre des patrons ne sont pas assez dissuasives. Elles devraient être renforcées avec une peine d'un an d'emprisonnement et une amende proportionnelle au chiffre d'affaires », préconise Agnès Zissmann, du syndicat de la magistrature. Le rapport : <http://observatoire-repression-syndicale.org/>



## Loi de santé

# Tiers payant et grève des généralistes

**L**e projet de loi santé de Marisol Touraine devait être soumis au Parlement en ce début d'année 2015. Mais face à la mobilisation des médecins généralistes contre la généralisation du tiers payant, le ministre a reporté au printemps l'examen parlementaire de sa loi pour prendre le temps de réécrire certains articles.

L'article 17 prévoyait la généralisation du tiers-payant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour qu'aucun patient n'ait plus à avancer les frais pour des soins ou consultations médicales, le médecin étant directement rémunéré par l'assurance maladie et la mutuelle du patient. C'est une nécessité quand on pense au nombre de malades qui renoncent à se faire soigner pour des raisons financières (même si la lutte contre les barrières financières de l'accès aux soins ne saurait se réduire à cette seule mesure). Mais les médecins généralistes contestent le caractère obligatoire de cette dispense de frais médicaux en invoquant la complexité administrative de la mesure et des délais de rémunération trop longs pour eux,

notamment pour ce qui relève de la part prise en charge par les mutuelles.

### La ministre lâche du lest

Des solutions techniques auraient pu être trouvées pour résoudre le problème mais la ministre a apparemment lâché du lest en annonçant le 30 janvier que la liste des bénéficiaires du tiers-payant obligatoire (qui comprend déjà les bénéficiaires de la couverture maladie universelle et de l'aide médicale d'État et qui comprendra en juillet 2015 ceux de l'aide à la complémentaire santé) pour-

rait être étendue aux étudiants et aux malades en affection de longue durée.

Elle semble donc avoir renoncé à la généralisation de la mesure à l'ensemble des patients... Tout cela pour calmer la colère de médecins qui venaient d'apprendre qu'aucune négociation sur les honoraires ne pouvait techniquement intervenir avant fin 2016. Rappelons qu'un médecin généraliste du secteur 1 touche au total 31 euros par consultation quand on inclut les majorations diverses et forfaits qui s'ajoutent aux 23 euros réglés par le patient. ♦

Monique Daune

## Projet de loi ASV

La secrétaire d'État à l'Autonomie Laurence Rossignol a annoncé que le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement serait voté d'ici la fin de l'année 2015 et que les décrets seraient pris dans ce même délai pour que la loi entre pleinement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il s'agit du 5<sup>e</sup> report de cette loi tant attendue et des sénateurs pensent d'ores et déjà que les délais annoncés ne seront pas tenus.

Les nouvelles sont encore moins rassurantes concernant le deuxième volet de la loi qui devait porter sur les EHPAD (établissements hospitaliers pour les personnes âgées dépendantes) puisque, faute de moyens, il ne verra pas le jour d'ici la fin du quinquennat. Le douloureux problème du reste à charge des personnes accueillies dans ces structures reste donc entier.

## Manifestation

## La loi Veil a 40 ans !

Plusieurs milliers de personnes ont défilé le 17 janvier à Paris à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes, associations, partis et syndicats.

La FSU appelait à participer massivement à cette manifestation, manière de rappeler qu'il ne s'agissait pas ici d'une simple affaire de commémoration mais bien de défendre des droits, acquis de haute lutte. En 1975, la loi Veil mettait un terme aux avortements illégaux, souvent pratiqués dans des conditions indignes, au péril de la vie des femmes. Loi adoptée à l'essai pour 5 ans puis définitivement en 1979, il faut attendre 2001 pour que l'IVG lui-même soit dépénalisé. Actuellement, l'offensive de mouvements conservateurs fait craindre des retours en arrière et pèse aussi sur les



choix politiques récents du gouvernement qui a ainsi « oublié » sa promesse d'ouvrir le droit à la PMA pour toutes les femmes. Certes, la ministre de la santé s'est engagée à faciliter l'accès à l'IVG en annonçant notamment la prise en charge à 100 % de l'échographie et des examens biologiques ainsi que le lancement d'un numéro national

d'appel. Les restrictions budgétaires continuent cependant de fragiliser les services publics et les associations dédiées aux femmes en diminuant leurs subventions. Elles ont engendré des fermetures de maternités et de centres d'IVG, creusant du même coup les inégalités en matière d'accès aux soins. ♦

Claire Guéville

## Rapport Travail des femmes

## L'accès à l'emploi, clé de l'égalité hommes-femmes

Le rapport EGALITER publié en juin 2014 renvoie à une démarche globale d'action publique visant à atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur l'ensemble du territoire, action qui doit se déployer prioritairement en direction des territoires urbains et ruraux fragilisés, marqués par des inégalités sexuées, sociales et territoriales qui se renforcent les unes les autres.

Il recommande de combattre le sous-emploi qui touche en

particulier les femmes pour rompre le cercle de la pauvreté et assurer le développement des territoires fragilisés. Pour ce faire, il préconise de veiller à une meilleure prise en compte de la situation des femmes et de l'égalité femmes-hommes par les dispositifs publics en matière d'emploi. Il s'agit par exemple de faciliter l'accès à la restauration scolaire afin d'en finir avec les discriminations à l'encontre des mères sans emploi. De façon

plus ciblée, il est aussi recommandé de mieux agir pour l'emploi des femmes migrantes, via notamment la maîtrise de la langue française et la reconnaissance des diplômes et compétences. Plus généralement, est affirmée la nécessité de favoriser une démarche d'accompagnement global des femmes vers l'emploi, notamment des jeunes et de celles les plus éloignées du marché du travail. ♦

C. G.

## Les femmes à l'Atlas mondial

L'Ined et les éditions Autrement publient un *Atlas mondial des femmes*, état des lieux inédit et grand public de la condition des femmes dans le monde, ouvrage collectif fondé sur la collecte des statistiques les plus récentes. S'il pointe des progrès sur la voie de l'égalité en droit, il souligne que partout dans le monde, les discriminations persistent même si elles revêtent des formes multiples.

## Les femmes et l'extrême-droite



Le 31 janvier, le collectif national pour les droits des femmes a organisé un colloque intitulé « faux constats, fausses réponses, face à la crise, les extrêmes-droites sont un danger pour les droits des femmes et la justice sociale ». La rencontre de chercheurs et de militants associatifs vise ainsi à se doter des outils nécessaires pour décrypter les discours d'extrême-droite et ainsi mieux les combattre.

## Les femmes et le genre

Plusieurs rencontres ont débattu ce mois de janvier des questions de genre. Le colloque organisé par l'association profession banlieue invitait ainsi à « en finir avec la fabrique des garçons dans l'école, les loisirs et l'espace public » et la journée d'étude du laboratoire GenERe de l'ENS Lyon interrogeait « qui (dé)fait le genre en éducation ? ».

## Prud'hommes

Vers une professionnalisation ? Le « projet de loi Macron » souhaite réformer les 210 conseils de prud'hommes de France. Chargés de régler les litiges entre salariés et employeurs, les bureaux de jugement sont composés de quatre juges : deux représentants des salariés et deux des employeurs élus aux élections prud'homales. Un juge professionnel « départiteur » peut intervenir en cas d'égalité des voix. On estime que 95 % des affaires engagées aujourd'hui le sont par des salariées victimes d'employeurs qui ne respectent pas le code du travail. Mais depuis plusieurs années, la justice prud'homale est critiquée quant à ses délais. Ainsi, quand la durée moyenne d'une affaire est de 7 mois dans un tribunal de grande instance elle est de 11,9 mois aux prud'hommes. En réponse, le projet de loi Macron propose des recours accélérés ainsi qu'une procédure allégée pour les licenciements qui feraient appel à des juges professionnels. Autant d'éléments qui ne satisfont pas les organisations syndicales qui y voient une professionnalisation des prud'hommes. Le texte prévoit également de donner la priorité à la médiation et rendre le dépôt de plainte moins systématique. Quant à la lenteur des Conseils de prud'hommes, la CGT Paris rappelle que « depuis 2008, 62 tribunaux ont été rayés de la carte » et que « l'État a supprimé la moitié des personnels des greffes en 20 ans ». Du 26 janvier au 8 février 2015 des conseillers prud'hommes ont suspendu leurs audiences pour protester contre une réforme qui pourrait bien mettre un terme à la dimension non professionnelle de cette justice au plus près des salariés.



L'extension du travail dominical pour le commerce non alimentaire est une des mesures les plus controversées.

## Loi Macron

# Fourre-tout ou renforcement de la politique libérale ?

**P**as facile de s'y retrouver dans les 200 articles de la loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».

Le projet de loi proposé par le ministre de l'économie est en discussion à l'Assemblée nationale, où il fait l'objet de pas moins de 3000 amendements.

L'objectif officiel du gouvernement est de relancer la croissance et l'emploi, en supprimant certaines « contraintes » et « rigidités » de notre économie.

Le président de la République affirmait début janvier pouvoir ainsi obtenir 1 % de croissance en 2015, quand les économistes de l'OCDE, plus prudents, estimaient l'impact de la loi Macron à environ 0,1 point de croissance supplémentaire par an à horizon de cinq ans.

Le texte est cependant un véritable inventaire à la Prévert, d'autant plus complexe que des articles ont été retirés du projet initial (comme la réforme des seuils sociaux), tandis que d'autres, transformés en ordonnances (19 au total), reviennent par voie d'amendements. Il réussit le tour de force de diviser aussi bien à gauche

(une partie des députés « frondeurs », des écologistes et les députés du Front de Gauche sont vent debout contre le projet) qu'à droite (où certains hésitent à voter le texte, tandis que d'autres regrettent qu'il n'aille pas plus loin).

### Plus de 200 mesures

Certes, quelques-unes des 200 mesures que contient le projet de loi peuvent trouver un écho favorable pour le consommateur ou le salarié, comme la limitation de l'emprise de la grande distribution dans certaines zones géographiques, l'encadrement des « retraites-chapeau », ou encore celui des tarifs des autoroutes... Mais l'essentiel des débats s'est

concentré autour des mesures phares que constituent l'extension du travail dominical pour le commerce non alimentaire, ou la réforme des juridictions prud'homales, qualifiées de « régressions » et de « vieilles recettes libérales » dans les rangs même du parti socialiste !

Plusieurs initiatives de mobilisation ont déjà eu lieu contre certaines des dispositions de la loi. C'est ainsi que le gouvernement a dû revoir sa copie sur les professions réglementées et renoncer à la création d'un « secret des affaires », très critiqué par les ONG et les journalistes. Un premier recul... ♦

Emmanuel Guichardaz

## Travail du dimanche

Le projet de loi Macron prévoit d'assouplir la législation sur le travail du dimanche. Sur la base du « volontariat », les salariés pourraient travailler le dimanche pour doubler leur salaire, sous certaines conditions. Jusqu'ici sanctuarisé, le repos dominical tolérerait des dérogations en cas de « préjudice au public » ou « au fonctionnement de l'entreprise » ou encore pour des établissements situés dans des zones touristiques ou commerciales. Le maire pourrait autoriser l'ouverture jusqu'à 12 dimanches par an. Cette « liberté » de travailler le dimanche, qui assouplirait aussi la législation sur le travail de nuit, va encore dégrader les conditions de travail des salariés du privé, et notamment celles des femmes et des jeunes, généralement les plus touchés par la déréglementation du travail.



## Chômage

## Nouveau record en 2014

L'année 2014 était annoncée comme celle de l'inversion de la courbe du chômage mais les résultats ont été encore plus mauvais qu'en 2013 avec près de 200 000 chômeurs de plus en douze mois.

On comptait ainsi 3,496 millions de chômeurs de catégorie A (sans aucune activité) en France métropolitaine en décembre 2014, soit une augmentation de 5,7 % sur l'ensemble de l'année.

Si l'on inclut les catégories B et C (chômeurs qui ont effectué des petits boulots), le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait en décembre à 5 218 200 en métropole (5 521 200 avec les DOM).

Ce sont les seniors (personnes âgées de plus de 50 ans) qui ont été les plus touchés (+ 10,8 % sur l'année en catégorie A) avec 821 000 chômeurs. Viennent ensuite les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi) dont le

nombre (2 254 000) a augmenté de 9,7 % en un an dans les catégories A, B et C. Le ministre du Travail François Rebsamen a dévoilé le 9 février son plan d'action contre le chômage de longue durée, le gouvernement ayant dé-



© THEPERSIANA

claré la lutte contre ce dernier une « cause nationale ».

La promesse de faire baisser le chômage des jeunes n'a pas non plus été tenue malgré un recours massif aux emplois aidés (360 000): il y a bien eu léger repli en décembre (-1 000) mais le chômage des jeunes a augmenté de 1,7 % sur l'année.

Pour 2015, le gouvernement mise sur la flexibilisation du marché du travail à travers sa loi Macron et sur la poursuite des exonérations de cotisations sociales patronales dans le cadre du Pacte de responsabilité.

Or, seuls 11 branches sur 50 ont conclu des accords à ce jour avec très peu de contreparties chiffrées en termes d'emplois, très loin du million d'emplois promis par le MEDEF! L'Unedic prévoit donc plus de 100 000 chômeurs supplémentaires en 2015. ♦

Monique Daune

## Financement des retraites

Le Conseil d'Orientation des Retraites a présenté le 16 décembre ses projections financières actualisées des régimes de retraite à l'horizon 2060. Pour analyser les besoins ou capacités de financement de notre système de retraite à court et moyen termes, il a ajouté aux cinq scénarii macroéconomiques habituels deux nouveaux paramètres pour tenir compte de la dégradation de la conjoncture économique: un taux de chômage qui resterait durablement à son niveau actuel (10 %) et un solde migratoire particulièrement bas. Toutes les simulations du COR prouvent bien que c'est par l'emploi et les salaires que l'on pourra assurer des financements pérennes des régimes de retraite. Or, les politiques d'austérité et les restrictions budgétaires agissent négativement sur ces paramètres. Il faut rompre avec ces politiques pour cesser de pénaliser les salarié-es.

## Social

## En panne de dialogue

Les négociations sur « la modernisation du dialogue social » dans le privé auraient dû se terminer fin 2014 mais elles n'ont pas débouché sur un accord malgré les séances supplémentaires ajoutées en janvier 2015.

Les organisations patronales étaient divisées sur la question de la représentation des salariés dans les très petites entreprises mais le document produit par le MEDEF comportait

surtout des mesures inacceptables pour les syndicats. Il prévoyait notamment la fusion des instances existantes de représentation du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise et CHSCT) en un unique « conseil d'entreprise » dans les entreprises de plus de onze salariés. Ce document visait en particulier la suppression du CHSCT pour le remplacer par une commission du

« conseil d'entreprise » qui n'aurait pas les mêmes prérogatives, pouvoirs et moyens que le CHSCT.

Le patronat prévoyait par ailleurs que la mise en place de ces commissions spécifiques ne soit obligatoire qu'à partir de 300 salariés (contre 500 dans le projet initial).

Une telle remise en cause des CHSCT dans le privé aurait aussi immanquablement des

répercussions dramatiques dans la fonction publique en matière de prévention de la santé et d'amélioration des conditions de travail de ses agents.

Le gouvernement a annoncé que, faute d'accord entre les partenaires sociaux, il légiférerait dès le 2<sup>e</sup> trimestre 2015. La balle est donc aujourd'hui dans le camp du gouvernement. ♦

Aline Becker

Fonction publique

# Négociations sur les parcours, les carrières et les rémunérations

**A**u printemps 2014, le ministère de la fonction publique ouvrait un cycle de négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Dans un contexte tendu - gel du point d'indice pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, refus systématiquement opposé à la demande syndicale de négociations salariales ou encore augmentation de la retenue pour pension pour plusieurs années encore - la FSU a exprimé de fortes interrogations sur les moyens que le gouvernement est prêt à consacrer à cette négociation pour aboutir à de réelles améliorations pour les agents. Le 13 janvier dernier s'achevait la séquence 1 consacrée à l'architecture statutaire. Lors de ces échanges, la FSU s'est opposée aux logiques managériales de plus en plus prégnantes dans la Fonction publique et a rappelé son refus de tout système indemnitaire qui individualise les rémunérations.



La fédération a aussi porté l'exigence que différentes mesures accompagnent les reconstructions de carrières (révision des règles de classement, fluidité des promotions de grade, lutte rigoureuse contre les stéréotypes qui pénalisent les carrières des femmes) et a défendu un modèle sans augmentation du nombre de grade, avec une logique de deux grades maximum pour la grille de catégorie C par exemple. La FSU a rappelé son opposition au GRAF (grade à ac-

cès fonctionnel) qui conditionne la promotion à l'occupation en amont d'emplois mobilisant expertise ou responsabilité particulière. Il n'est pas acceptable que des fonctionnaires soient ainsi écartés de la promotion. La FSU défend l'avancement d'échelon à un rythme unique au sein d'une grille qui privilégie l'indiciaire à l'indemnitaire. Pour les indemnités qui ne seraient pas transformées en indiciaire, la FSU a demandé que les montants soient traduits en points d'indice afin de permettre une prise en compte pour la retraite.

Alors que la séquence 1 n'a pas encore abouti, les discussions sur la séquence 2 (mobilité et attractivité des territoires) débutent déjà et de forts enjeux autour d'une forme de reconnaissance indemnitaire se dessinent à nouveau. Ces négociations, qui devraient déboucher sur une programmation de mesures étalées sur 5 à 10 ans, devraient se poursuivre jusqu'au printemps. Mais elles ne peuvent masquer l'urgence

## Pénibilité, les fonctionnaires concernés

La dernière réforme des retraites a mis en place un compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés du privé, sans apporter de réponses pour les 5,4 millions de fonctionnaires, pour lesquels les suppressions de postes et les restructurations ont particulièrement dégradé leurs conditions de travail. La ministre de la Fonction publique a donc ouvert une concertation sur le sujet pour les trois versants de la Fonction publique. Si le ministère privilégie l'axe préventif, des compensations par des départs en retraite anticipée sont aussi attendues. En effet, le classement en « catégorie active » permettant de partir à la retraite plus tôt concerne de moins en moins d'agents. Qui plus est, dans le contexte actuel d'allongement de la durée d'assurance, ces services actifs ont au mieux pour effet de permettre aux agents concernés de partir à 62 ans au taux plein ; une inégalité par rapport aux salariés du privé qui sont plus de 50 % à ne plus être en activité au moment de liquider leur retraite. La FSU qui a participé au groupe de travail, ouvert en novembre dernier, attend des réponses concrètes et souhaite que ce chantier soit lié à celui sur la « gestion des âges ».

de mesures générales immédiates pour l'ensemble des agents. Pour la FSU, la première d'entre elles concerne la fin du gel du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points d'indice à tous les agents. ♦

Vincent Martinez

## Déclassement salarial des jeunes fonctionnaires

Les jeunes générations d'agents publics sont davantage victimes du déclassement salarial, révèle une enquête de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publiée en janvier dernier. Un salarié est considéré en déclassement quand il possède un niveau de qualification supérieur à celui requis pour le poste occupé. Ce déclassement salarial toucherait davantage les fonctionnaires que les salariés de privé et en 2010, 55 % des lauréats des concours externes de l'État en catégorie B (niveau Bac) détenaient un niveau Bac +3. Ce phénomène toucherait davantage les jeunes générations en raison de la sécurité de l'emploi qu'offre la Fonction publique dans un contexte de chômage de masse. Cependant, les perspectives d'avancement font reculer ce déclassement avec l'ancienneté des agents.

## Fonction publique

# 67 % des usagers satisfaits de la qualité des services publics

Le baromètre TNS Sofres de l'Institut Paul Delouvrier<sup>(1)</sup> mesure depuis 10 ans le regard porté sur les services publics par leurs usagers. Si elle se maintient à un haut niveau, la satisfaction tend à baisser, surtout pour l'emploi et le logement.

Les Français associent de plus en plus les services publics et l'État : impôts, sécurité sociale, police et services de santé publique sont les plus souvent cités au détriment de la Poste, la SNCF ou EDF.

Leurs attentes se concentrent, sans surprise, sur l'emploi qui doit être une priorité de l'État pour 60 % des sondés. Viennent ensuite l'Éducation nationale (40 %) et la santé publique (38 %). Par rapport à 2004, ces chiffres sont relativement stables. Mis à mal depuis plusieurs années, l'environnement par contre, retrouve un peu d'importance (13 %).

Lorsqu'on demande aux Français s'ils préfèrent diminuer les

impôts quitte à réduire les prestations fournies ou au contraire les augmenter pour renforcer les services publics, les deux tiers choisissent la première option. Alors qu'entre 2004 et 2012, le nombre de



Première demande des Français par rapport aux services publics, « l'amélioration de l'efficacité ».

français prêts à payer plus d'impôts avait régulièrement augmenté, pour culminer à 49 %, la tendance s'est brusquement inversée en 2013. Ils sont cependant persuadés, dans leur grande majorité, que des économies sont possibles sans altérer la qualité des prestations. Parmi les pistes proposées, viennent en tête « l'amélioration de l'efficacité », puis la diminution de certaines prestations sociales. Très peu en revanche estiment nécessaire de diminuer les salaires des fonctionnaires, ou même leur nombre!

Plus des deux tiers (67 %) des usagers sont satisfaits des services publics. Cependant, ce nombre chute de près de 5 points par rapport à l'année dernière, et atteint son plus bas niveau depuis la création du baromètre. La police, la santé publique et... la fiscalité restent dans le peloton de tête, tandis que l'emploi, la justice

XXI<sup>e</sup> siècle

Anicet le Pors (conseiller d'État honoraire et ancien ministre de la Fonction publique entre 1981 et 1984) et Gérard Aschieri (secrétaire général de la FSU de 2004 à 2010) viennent de publier aux Éditions de l'Atelier un ouvrage commun intitulé « La Fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle ? ». Ils appellent dans cet ouvrage à renforcer le rôle de la Fonction publique pour une meilleure cohésion sociale de la société. Loin des injonctions de réforme dont le contenu n'est jamais débattu, leur livre ouvre une perspective audacieuse : « renforcer, en s'appuyant sur les capacités des fonctionnaires, la construction de biens communs au bénéfice de chaque citoyen ».

et l'environnement ferment la marche. L'éducation nationale reste assez stable avec 71 % de satisfaits. ♦

Emmanuel Guichardaz

(1) TNS Sofres Baromètre de l'Institut Paul Delouvrier 2014 « Les services publics vus par leurs usagers ».

## Fonctionnaires

## Salaires toujours en berne

Alors que le point d'indice est gelé jusqu'en 2017 pour l'ensemble des fonctionnaires, ces derniers verront leur pouvoir d'achat d'autant plus baisser en 2015 qu'ils devront, dans le même temps, faire face à des augmentations de tarifs ou de cotisations mais aussi à des baisses de prestations sociales.

Seuls les fonctionnaires de catégorie C bénéficieront au

1<sup>er</sup> janvier 2015 d'une augmentation uniforme de 5 points d'indice... soit une augmentation de 23,15 euros brut par mois ! Il y a aussi des mesures en bas de grille de la catégorie B.

Pour tous les agents, certains tarifs ont augmenté dès le 1<sup>er</sup> janvier, comme par exemple celui des transports (+ 2,6 % sur l'ensemble des

lignes SNCF et + 2,9 % en moyenne en Île de France pour le pass Navigo) ou celui du courrier rapide (+ 15 %). Et la retenue pour pension civile a augmenté de 0,4 point en passant de 9,14 % en 2014 à 9,54 % du traitement indiciaire brut.

L'année sera également marquée par l'entrée en vigueur de la modulation des alloca-

tions familiales à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Inchangées en dessous de 6 000 euros de revenus par mois pour un foyer avec deux enfants, elles seront divisées par deux au-delà de ce seuil, et par quatre au-delà de 8 000 euros par mois (les seuils étant augmentés de 500 euros par enfant supplémentaire). ♦

Monique Daune

## États généraux du travail social : quelle issue ?

Les États généraux du travail social initiés par le Président de la République sont désormais programmés pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015, alors que les rencontres régionales se sont déroulées l'année dernière. Ce rendez-vous initié par le Président de la République apparaît de plus en plus comme une occasion manquée (les personnels n'ont pas été consultés lors des rencontres régionales) et un paravent qui masque la forte dégradation de la réalité sociale dans notre pays. La précarisation des situations sociales s'intensifie et, pour y répondre, il faudrait davantage de travailleurs sociaux qualifiés. Or, les pouvoirs publics parlent maintenant d'intervention sociale et non plus de travail social !

À cela s'ajoutent les inquiétudes liées à la réforme territoriale, avec une grande inconnue : qui sera, au final, chargé des compétences sociales ? La FSU, aux côtés d'autres organisations syndicales (CGT, FAFP, Solidaires) est impliquée dans le collectif « Le travail social avec des professionnels promoteurs de droit et de lien social », initié pour peser dans le débat des états-généraux. Elle portera également l'indispensable reconnaissance des qualifications des travailleurs sociaux.



Parmi les droits nouveaux, figure la mise en place sur le temps de service, d'espaces de discussion.

© THEO SCALIA

### Concertation

# Qualité de vie au travail

**La concertation sur la qualité de vie au travail (QVT) s'est achevée le 8 janvier 2015. L'accord-cadre qui est proposé à la signature des organisations syndicales le 16 février consacre des droits nouveaux importants.**

L'accord-cadre s'inscrit dans la continuité de l'accord sur la santé et la sécurité au travail de 2009. Il prolonge et complète le protocole d'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique d'octobre 2013.

Les discussions ont permis de faire évoluer le texte qui se limitait initialement à l'énoncé de bonnes intentions et à la simple annonce de chartes, circulaires et autres outils de management. Le document final reconnaît que l'agent est acteur de l'organisation de son travail et crée des droits nouveaux pour que la parole des personnels soit encouragée et réellement prise en compte en ce qui concerne le contenu et l'organisation de leur travail. Parmi ces droits nouveaux figure le droit d'expression directe des agents sur leur travail avec mise en

place, sur le temps de service, d'espaces de discussion.

Concernant la conciliation vie professionnelle/vie personnelle, l'accord-cadre affirme notamment le « droit à la déconnexion » de tout moyen de communication et d'information en dehors des heures de service.

#### Un amendement de la FSU

Il précise que le télétravail peut répondre à des besoins mais indique, suite à un amendement de la FSU, qu'il « comporte également des risques (perméabilité du temps de travail et du temps personnel notamment) ». Il prévoit la mise en place d'un groupe

de travail au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 sur l'encadrement juridique de ce dernier en vue de la publication avant les congés d'été, du décret d'application de l'article 133 de la loi du 12 mars 2012.

Ces droits devront être déclinés dans les trois versants de la Fonction publique et par chaque employeur public, dans le strict respect des principes énoncés dans le protocole.

Il faudra mener des batailles syndicales pour que la qualité de vie au travail ne soit pas un simple slogan mais cet accord-cadre constitue un point d'appui important. ♦

Monique Daune

## Déontologie des fonctionnaires

Adopté par le conseil des ministres en juillet 2013, le projet de loi déontologie, droits et obligations des fonctionnaires n'est toujours pas inscrit à l'agenda parlementaire pour 2015. Ce projet de loi qui rappelle les valeurs essentielles de la fonction publique au service de l'intérêt général créé par ailleurs un dispositif d'alerte éthique. En réaffirmant le principe d'une fonction publique de carrière, il pourrait corriger très ponctuellement les effets de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 en permettant un élargissement des conditions d'accès à la titularisation pour des non titulaires. Dans un contexte de gel du point d'indice et de réduction des mesures catégorielles, le retard pris sur ce projet de loi ne donne pas de perspective d'amélioration pour une Fonction publique considérée comme un coût.



© DORVILLE

## Réforme territoriale

## Ce n'est pas la NOTRe

**L**a réforme territoriale se poursuit et, pour le gouvernement, il s'agit de concilier la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens. Dans les faits, les débats sur les compétences des collectivités font craindre, une fois de plus, un recul en matière de services publics.

Initiée en 2014 avec la loi dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la nouvelle organisation territoriale offre désormais aux métropoles un rôle central. Les métropoles de Rennes, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Brest, Lille, Rouen, Grenoble, Strasbourg et Montpellier ont vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En même temps, la Métropole de Lyon devient une collectivité territoriale à part entière avec un statut particulier. En 2016, ce sera le tour du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence. Dotées de pouvoirs accrus, elles sont appelées à intervenir dans la voirie départementale, les transports scolaires et la promotion internationale du territoire. À terme, elles totaliseront un



La Métropole de Lyon devient une collectivité territoriale à part entière avec un statut particulier.

quart de la population française.

Par ailleurs, la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales ont été validés par le Conseil Constitutionnel en ce début d'année. Enfin, le Sénat a adopté en première

lecture, le 27 janvier 2015, le projet de loi portant « Nouvelle organisation territoriale de la République » (NOTRe). Troisième volet de la réforme, ce projet vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux. Il prévoit la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions qui n'auront donc plus le droit d'intervenir sur tous les sujets et d'investir dans tous les domaines d'action publique. Il entend renforcer l'échelon communal, unique collectivité à disposer encore de cette clause. Au final, les collèges, comme les routes départementales devraient cependant rester à la charge du département.

Les débats parlementaires se poursuivent, mais la réforme prévoit aussi d'amplifier le processus de regroupement intercommunal. Accusé de

## Culture et patrimoine : les risques de la réforme

Garantir l'égalité d'accès des usagers aux pratiques culturelles et aux œuvres, faire respecter des règles communes dans les domaines de préservation du patrimoine (monuments historiques et archéologie), cela suppose que les DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) et les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine) puissent continuer à assurer leurs missions sur l'ensemble du territoire. La réforme territoriale en cours et les économies d'échelle qu'elle doit engendrer ne peut qu'inquiéter. Le regroupement des régions risque d'aboutir à la diminution du nombre des DRAC aux compétences territoriales désormais élargies. Cela risque de se traduire par des restructurations autoritaires de services permettant de compresser encore plus les effectifs, amenant en parallèle une insécurité statutaire ou résidentielle des agents.

mettre en difficulté les communes rurales, le relèvement prévu du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 20 000 habitants fait polémique. Débat d'autant plus important que cela doit aussi s'accompagner d'un mouvement d'augmentation de leurs compétences, de la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et générer des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien comme ceux de l'eau, des déchets ou des transports. ♦

Claire Guéville

## Un milieu associatif inquiet

Les départements se voient reconnaître des compétences partagées en matière de tourisme, de culture et de sport mais aucune dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire. Seules les communes, les intercommunalités et l'État garderaient compétence publique dans ces deux domaines. Les débats parlementaires actuels font craindre une conception cantonnant la vie associative à un simple outil d'intervention, et les associations à des opérateurs au même titre que les entreprises, les contraignant du même coup à une logique des appels d'offres et de la concurrence. C'est dans ce sens que le syndicat EPA-FSU s'interroge : « avec la loi NOTRe, que deviennent les jeunes, l'éducation populaire et la vie associative ? »

## Nouvelle répartition des moyens

La réforme de l'allocation des moyens attribue désormais les dotations aux établissements en tenant compte de la démographie tout autant que de la situation économique, sociale et géographique des populations accueillies. Elle doit ainsi permettre des sorties progressives de l'Éducation prioritaire. La DEPP, service statistique du ministère, a pris la commune comme échelon de référence pour mettre au point une classification en 15 profils, contre 4 précédemment. Il s'agit de permettre une approche plus fine des disparités territoriales. Le projet a été présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 18 décembre dernier et à cette date, la préparation de la rentrée était déjà quasi bouclée pour les services des Rectorats. Ce nouveau mode de calcul ne sera donc pas effectif dès la rentrée 2015 contrairement à ce qui est officiellement annoncé.

Charlie

# Onze mesures pour la laïcité

**A**près les attentats qui ont bouleversé la société, la transmission des valeurs républicaines fait débat et de fait, l'école est interpellée.

Le 22 janvier dernier, Najat Vallaud-Belkacem annonçait en onze mesures la « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ». Pour promouvoir la laïcité, la formation de 1000 formateurs devra permettre d'accompagner les enseignants. Une mesure complétée par la création de ressources pédagogiques ainsi que par un parcours citoyen comprenant une éducation aux médias. « L'enseignement moral et civique » et la journée de la laïcité chaque 9 décembre sont aussi convoqués dans ce sens. « Mobiliser toutes les ressources des territoires » en s'appuyant sur les collectivités locales et associations devra permettre des synergies. Des mesures plus concrètes pour réduire les inégalités et amé-



liorer la mixité sociale, notamment au collège, sont avancées. Maîtrise du français, lutte contre le décrochage, insertion professionnelle, augmentation de 20 % des fonds sociaux pour aider les plus démunis sont des annonces mises en avant. Enfin, l'Enseignement supérieur et la Recherche sont sollicités pour éclairer la société sur les fractures et les raisons des radicalisations qu'elle connaît aujourd'hui. Si ces mesures

peuvent être appréciées, la question de fond de la réussite scolaire de tous les élèves et des moyens pour y parvenir, n'est pas suffisamment traitée. Imaginer que l'école pourrait tout porter sur ses épaules serait une imposture. Accès à l'emploi, politique de la ville, logement, santé, culture, présence de services publics de proximité dans les quartiers sont des dimensions trop oubliées depuis longtemps. ♦

Aline Becker

## Nouveaux programmes

# Consulter sans se précipiter

**P**réésenté au conseil supérieur des programmes (CSP) le 18 décembre, le programme du nouvel enseignement moral et civique (EMC) a été soumis à la consultation des enseignants pour 3 semaines à partir du 5 janvier. Il s'agissait de recueillir les réactions et les suggestions de la communauté pédagogique et éducative pour apporter des modifications aux projets initiaux. Une synthèse sera élaborée par la Direction générale

de l'enseignement scolaire, rendue publique puis transmise au CSP dans sa version ultime. L'EMC est présenté comme un outil essentiel pour garantir au mieux l'accès de tous à une citoyenneté éclairée et vivante. Pourtant, le ministère a persisté à imposer des modalités de consultation inacceptables : calendrier trop serré sans réelle volonté de communication auprès des personnels, renvoi de l'organisation aux académies

et aux corps d'inspection, document de synthèse indigent, aucun cadrage national pour un débat sur les contenus eux-mêmes, refus ministériel de possibilité de temps banalisés pour un débat collectif dans les établissements, aucune indication sur les modalités de cet enseignement. Qui l'enseigne ? À la place de quoi ? Sur quel horaire ? Associer les enseignants à la rédaction des nouveaux pro-

grammes est essentiel. Néanmoins, les calendriers intenablement, la précipitation, voire l'improvisation ne peuvent faire office de protocole et font peu de cas de l'expertise professionnelle des enseignants. Une telle méthode augure bien mal de ce que sera la consultation sur l'ensemble des programmes des cycles 2 à 4, à l'école et au collège, actuellement en cours de rédaction. ♦

Claire Guéville



Grève du 3 février

## Salaires, emploi, formation

**C**onditions de travail, emploi, salaires et formation étaient les principales revendications exprimées à l'occasion de la journée d'action du 3 février à l'appel de la FSU et de ses syndicats.

Alors que le gouvernement continue d'afficher comme principales priorités la jeunesse et l'éducation, force est de constater qu'elles ne répondent pas aux besoins du système éducatif et de ses usagers, ni aux attentes des personnels. Les créations de postes restent insuffisantes, ce qui rend les conditions d'exercice des métiers difficiles, dans un contexte où la formation initiale et continue est toujours exsangue. L'ensemble des personnels est confronté au gel du point d'indice depuis 2010 et à l'absence de perspectives concernant la revalorisation de leurs missions et de leurs salaires.

Pour la FSU, il faut améliorer les conditions de travail et d'étude permettant la réussite de tous les élèves : effectifs par classe allégés, équipes pluri-professionnelles complètes, besoins en personnels admi-

nistratifs couverts, arrêt des pressions hiérarchiques, réformes pédagogiques remises à plat, carte de l'éducation prioritaire élargie, reconnaissance de la diversification des pratiques pédagogiques, temps dégagé pour le travail en équipe, la préparation, les corrections, les rencontres avec les parents et les partenaires... Mais enseigner, éduquer, soigner, accompagner socialement... sont des métiers qui s'apprennent.

C'est pourquoi la FSU revendique une formation initiale et continue de qualité qui ac-

compagne les personnels tout au long de la vie et les conforte dans leurs missions. Enfin, les personnels ont perdu 17 % de pouvoir d'achat en 15 ans, soit l'équivalent de 2 mois de salaire par an. C'est une des raisons de la crise de recrutement qui perdure.

Pour la FSU, le rattrapage salarial est une urgence qui appelle la revalorisation de la valeur du point d'indice, une augmentation de 50 points d'indice pour tous ou encore la revalorisation des indemnités. ♦

Vincent Martinez

### Résistance et Déportation, concours national

Depuis plus de 50 ans, le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) permet aux collégiens et lycéens d'approfondir leurs connaissances sur des aspects fondamentaux de l'histoire de la Seconde guerre mondiale et d'en tirer des leçons civiques dans leur vie d'aujourd'hui. Ce concours organisé par l'éducation nationale compte chaque année entre 40 000 et 50 000 candidats dans tous les établissements français y compris à l'étranger. Pour la 54<sup>e</sup> édition, chaque projet déposé avant le 27 mars prochain, aura pour thème « La libération des camps nazis, le retour des déportés et la découverte de l'univers concentrationnaire ». Le Musée de la Résistance nationale propose de nombreuses ressources pédagogiques et documentaires en ligne.

### Éducation prioritaire : toujours pas satisfaisant

La FSU a obtenu du ministère une réunion du Comité technique ministériel (CTM) le 17 décembre, qui faisait suite aux mobilisations en cours dans les départements.

Lors de cette réunion, le ministre a arrêté le nombre de réseaux faisant partie de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Ce sont finalement 1 089 réseaux qui ont été annoncés.

Bien que la carte ait été agrandie de 7 réseaux grâce aux actions menées, elle ne permettra tout de même pas de prendre en compte tous les besoins.

Si la liste des collèges classés en éducation prioritaire est désormais connue, il reste à définir les écoles primaires qui en relèvent. Des groupes de travail ont été demandés et mis en place dans les départements, avec comme objectifs de vérifier dans les réseaux existants qu'aucune école ne soit « oubliée », et que, dans les réseaux nouvellement créés, toutes les écoles relevant du collège soient intégrées. Dans tous les cas, des critères transparents doivent être établis. La carte actuelle des réseaux reste néanmoins insatisfaisante. En témoignent les nombreuses initiatives et mobilisations qui ont encore eu lieu en janvier, ainsi qu'à l'occasion de la grève du 3 février.



**ILS VEULENT  
NOUS REDUIRE  
AU SILENCE.  
ILS N'AURONT  
OBTENU  
QU'UNE MINUTE.**

**NOUS SOMMES  
CHARLIE**

**REPORTERS  
SANS FRONTIERES**

POUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION



# Vaincre la difficulté scolaire



Dossier réalisé par : Aline Becker, Monique Daune, Claire Guéville, Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© RIVAUD/ANJA

**La difficulté scolaire ne conduit pas forcément à l'échec de l'élève. Différents dispositifs ont été mis en place pour la surmonter. Et les pratiques enseignantes ont un rôle considérable à jouer.**

**L**a difficulté est inhérente au processus d'apprentissage. « C'est difficile mais c'est possible », voilà ce que tout élève confronté à un obstacle devrait pouvoir se dire. Or, quand les difficultés s'installent durablement, quand elles effacent le champ des possibles et ferment l'horizon, c'est l'échec.

Longtemps, le redoublement a été conçu comme la panacée. Aujourd'hui, même décrié et en nette diminution, il est encore perçu par les élèves, leur famille et les enseignants eux-mêmes comme

utile. Alors que le ministère vient de publier un décret qui le supprime quasi totalement, le Conseil national de l'évaluation du système scolaire cherche une réelle évolution des pratiques capable de répondre à une question « oubliée » : une fois le redoublement supprimé, que fait-on des élèves qui auraient redoublé ? Il y a certes une mosaïque de dispositifs institutionnels chargés du traitement des difficultés d'apprentissage RASED, SEGPA, accompagnements personnalisés, passerelles, tutorats, stages de mise à niveau... la liste est longue ! Mais ce sont les pratiques

...

scolaires qui sont déterminantes, répond Jacques Bernardin, spécialiste des sciences de l'éducation et président du Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN). C'est la prise en charge collective des élèves, dans le cadre de la classe, par des équipes stables animées par des exigences communes ajoutent les enseignants, à l'instar de ceux du collège Descartes du Havre, classé REP +. Trouver des solutions passe aussi par une réflexion sur les origines des difficultés scolaires. Nombre de facteurs sociaux augmentent par exemple le risque de décrochage, comme l'indique la cartographie établie par le CEREQ<sup>1</sup> à partir de sept indicateurs de conditions de vie. La DEPP<sup>2</sup> a aussi mis en évidence des déterminants significatifs qui interrogent le système éducatif lui-même, avec au premier plan la question de la relation de l'élève et de sa famille à l'école. Toutes ces statistiques doivent éclairer l'action pédagogique et surtout ne pas servir le fatalisme qui invite à ne rien faire, dénonce J. Bernardin. Donner aux élèves les clés pour comprendre, créer les conditions de la réussite pour tous, autant d'objectifs qui supposent non seulement d'interroger les programmes et les méthodes mais relèvent surtout d'un choix politique qui feraient du recrutement des enseignants et de leur formation un enjeu majeur des réformes en cours.

1. Centre d'études et de recherches sur les qualifications

2. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale

# Prévenir et traiter les difficultés scolaires : un foisonnement de dispositifs



Les élèves qui souhaitent bénéficier de l'accompagnement éducatif doivent être volontaires.

**P**PRE, PAP, AP, AE... Les textes de l'éducation nationale regorgent d'acronymes pour désigner les différents dispositifs censés aider les élèves en difficultés. Avec quels moyens, et surtout pour quels résultats ?

Dès l'école primaire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de « ne pas maîtriser les connaissances et les compétences du socle commun », un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut lui être proposé. C'est un document formalisé, élaboré par l'équipe pédagogique, qui précise les actions qui seront mises en œuvre. En primaire, les professionnels du Réseau d'aides spécia-

lisées (RASED) – quand il existe – peuvent être mobilisés pour aider l'élève sur le temps scolaire, ainsi que d'autres enseignants sur l'heure d'aide personnalisée. Au collège, ce programme sera assuré par les professeurs et pourra être confondu avec l'accompagnement personnalisé.

Ce dernier, précisément, concerne tous les élèves de 6<sup>e</sup>. Conçu pour améliorer le passage du primaire au collège, il prend la forme de 2 heures par semaine intégrées dans l'emploi du temps, avec l'objectif de favoriser l'autonomie et l'acquisition des méthodes de travail, renforcer la culture générale... Les

groupes d'élèves évoluent en cours d'année en fonction du type d'accompagnement (PPRE, soutien/méthodologie/approfondissement). Complémentaire des deux autres dispositifs, l'accompagnement éducatif a été généralisé à tous les collégiés en 2008-2009. Les élèves qui souhaitent en bénéficier doivent être volontaires... ainsi que les enseignants. Selon les ressources disponibles, cela peut être de l'aide aux devoirs et aux leçons, de la pratique sportive, artistique ou culturelle, de l'anglais... Il se situe le plus souvent en fin de journée après la classe.

Aux côtés de ces dispositifs, il existe des actions en dehors du temps scolaire proprement dit. C'est ainsi que sont apparus, en 2008, les premiers « stages de remise à niveau » pour les élèves de primaire. Officiellement, il s'agissait de « concurrencer » les cours privés en offrant des sessions gratuites pendant les vacances scolaires. Dans le même temps cependant, le ministre de l'éducation de l'époque supprimait plus du tiers des postes de RASED ! En 2012, près de 278 000 élèves de CM1 ou CM2 ont ainsi suivi des cours de français et mathématiques durant cinq jours avant la rentrée. Des stages de remise à niveau peuvent désormais être proposés aux collégiens et lycéens (178 000 élèves participants en 2011).

Dans son rapport de 2013, l'Inspection générale proposait de refondre les différents dispositifs dans un projet unique (« projet d'apprentissage ») et de désigner des enseignants référents tout au long de la scolarité. Le rapport suggérait aussi, tout en reconnaissant le travail qui y était fait, de redéfinir l'action des RASED (pour les rapprocher de la classe) et des SEGPA (en rendant la 6<sup>e</sup> plus inclusive). Au passage, il oubliait que le traitement de la grande difficulté scolaire, puisque tel était son objet, pouvait aussi concerner les lycées.

Des problématiques qui cependant évoluent : dans le cadre des chantiers métiers, les RASED bénéficient maintenant d'une nouvelle circulaire qui reconnaît mieux leur rôle, et une concertation est en cours pour les SEGPA. 💧

# Les conférences de consensus pour nourrir la réflexion



La France reste encore dans le palmarès de tête des pays qui font le plus redoubler leurs élèves.

**L**e Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) est une instance présidée par Nathalie Mons, professeur de sociologie, qui a pour mission d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats du système scolaire.

Il a rendu public en décembre 2014 son rapport sur l'évaluation des élèves qui s'appuie sur une comparaison internationale dans les pays de l'OCDE. Ce rapport scrute les pratiques évaluatives des enseignants dans les classes et les établissements, des pratiques dont on sait qu'elles peuvent renvoyer aux élèves une image négative d'eux-mêmes et donc jouer un rôle dans le processus de décrochage scolaire.

Une conférence de consensus intitulée « Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ? » vise à aider les parents dans leur rôle d'éducateur et à éclairer les acteurs de terrain de l'éducation dans leurs pratiques. Lors des séances publiques des 27 et 28 janvier 2015, nombre d'acteurs de l'école ont souligné l'inefficacité pédagogique du redoublement... Malgré tout, si cette pratique a nettement reculé sur les cinq dernières années, la France reste encore dans le palmarès de tête des pays qui font le plus redoubler leurs élèves, faute d'alternatives pour remédier aux difficultés des élèves. 💧

## Difficile difficulté...

« Depuis une dizaine d'années, le pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté de manière significative et près d'un élève sur cinq est aujourd'hui concerné en début de sixième. Si le niveau des élèves moyens a peu évolué, les évaluations témoignent d'une aggravation des difficultés parmi les élèves les plus faibles. »

Ce constat, sensiblement partagé, est celui de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

La notion de difficulté reste cependant délicate à cerner : au-delà des échecs constatés en fin de cycle, aux examens ou à l'occasion des enquêtes internationales, la difficulté, processus inhérent à l'apprentissage, n'a jamais véritablement fait l'objet d'une définition claire.

Les textes ont donc tenté d'établir une distinction entre les difficultés « graves et persistantes » (pour les RASED), ou « graves et permanentes » (en collège), voire « graves et durables » pour les SEGPA !

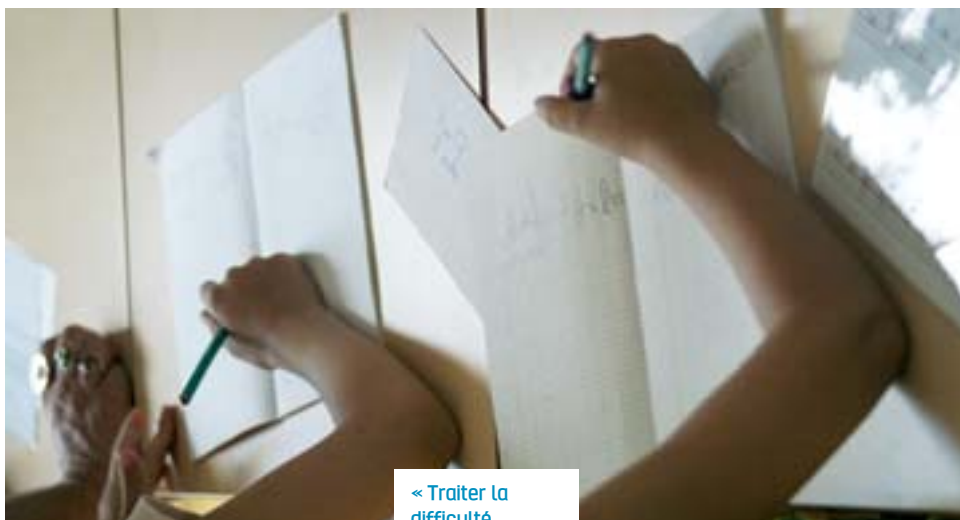
Le rapport des inspecteurs généraux Jean-Pierre Delaubier et Gérard Saurat de novembre 2013 a tenté de faire le point sur cette question et de mieux définir ce qu'ils appellent la « grande difficulté ».

## La lutte contre le décrochage : une priorité pour le ministère

140 000 jeunes quittent chaque année le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme de niveau IV (baccalauréat) ou V (CAP/BEP). Et on compte environ 620 000 jeunes de 18 à 24 ans en dehors de tout dispositif de formation alors qu'ils sont sortis précocement du système éducatif sans l'un de ces diplômes. C'est le processus qui conduit à un tel gâchis que l'on nomme « décrochage scolaire ». Ce processus est le fruit d'une multitude de facteurs externes et internes à l'école qui interagissent entre eux, nombre de facteurs sociaux augmentant le risque de décrochage. Un diagnostic publié en juin dans le cadre de la réforme de l'État a mis en évidence que les moyens consacrés à cette lutte étaient relativement modestes au regard des enjeux. Le plan présenté par la ministre en novembre 2014 vise à diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et à faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché. Il associe l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent aujourd'hui pour trouver des solutions aux jeunes en difficulté d'apprentissage avec l'ambition de pouvoir agir sur l'ensemble du parcours du jeune, depuis la maternelle jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Pour la FSU, il faut cesser de multiplier à l'infini les parcours aménagés et les dispositifs de remédiation pour se concentrer sur la prévention du décrochage, ce qui suppose d'agir sur tout ce qui peut faire obstacle aux apprentissages au sein de la classe (contenus et conditions d'enseignement, formation initiale et continue des enseignants).



# De la prise en charge de la difficulté à la difficulté d'enseigner



« Traiter la difficulté scolaire », c'est d'abord s'emparer de la difficulté ordinaire qui surgit de tout processus d'apprentissage.

**L'**hétérogénéité au sein de la classe, considérée comme une richesse, n'en constitue pas moins un véritable casse-tête professionnel dans le quotidien ordinaire de l'enseignant qui prépare et mène sa classe. Elle donne l'impression permanente de mal faire, qui vient essentiellement du miroir de ces élèves qui n'y arrivent pas.

La nature des difficultés des élèves questionne. Ces élèves « en difficultés » sont-ils identiques ? Ont-ils des « besoins éducatifs particuliers » ? Sont-ils tous socialement éloignés des savoirs scolaires ? « Traiter la difficulté scolaire », c'est d'abord s'emparer de la difficulté ordinaire qui surgit de tout processus d'apprentissage, en questionnant ce qui se passe dans la classe, en regardant ce que font les élèves, en leur faisant mettre en mot leur pensée. Cela repose sur un principe essentiel : tous peuvent y arriver. Ce concept d'éducabilité constitue le cadre de valeur sans lequel est grande la tentation de mettre à l'écart, de sélectionner. « Chaque être humain est capable d'évolution, il en a le désir et les possibilités. » disent les militants des mouvements d'éducation nouvelle. Et dans le même temps, les

progrès de l'imagerie médicale nous montrent une création cellulaire favorable jusqu'à l'âge de 35 ans, autorisant ainsi de nombreuses possibilités de rattrapage. Bienveillance, croyance en l'éducabilité pédagogie se conjuguent avec une pédagogie du détour et un travail d'équipe, car s'il ne s'agit pas de renoncer au principe d'éducabilité, il faut bien réfléchir à la manière de le rendre réel. Si la pédagogie différenciée est convoquée pour palier la difficulté, elle peut se confondre avec la volonté de s'adapter aux difficultés présumées de chacun. Or le risque est grand de passer à côté de la réponse en segmentant les savoirs pour certains élèves et en leur faisant perdre le sens des apprentissages, ou en individualisant fortement dans un cadre où les élèves ont au contraire besoin de commun. Si des élèves se retrouvent dans une classe pour apprendre, c'est aussi parce que cela a du sens qu'ils le fassent ensemble. C'est parce qu'ils ont des objets communs d'apprentissage qu'ils peuvent se confronter aux connaissances et compétences nécessaires pour y accéder. Pédagogie de projets, travaux en groupe

## L'évaluation au cœur du débat

La nécessité d'évaluer précisément les difficultés des élèves pour pouvoir y remédier est un enjeu important si l'on souhaite tenter d'y apporter des réponses les plus adaptées possibles. Il est nécessaire pour les enseignants de disposer d'outils qui permettent d'avoir une photographie des connaissances et des compétences de leurs élèves, individuellement mais aussi collectivement en mesurant des compétences pour lesquelles les élèves seraient massivement en difficulté. Les évaluations CE2 et Sixième, placées en début d'année étaient intéressantes de ce point de vue pour les équipes dans les écoles et les collèges et dans la liaison inter degré. Le but poursuivi de l'évaluation reste bien de permettre à l'élève de mesurer ce qu'il ne sait pas encore faire et de travailler les moyens d'y arriver. Une question au cœur des débats actuels sur l'évaluation des élèves.

sont des leviers utiles qui peuvent permettre de conduire les élèves à se situer différemment face aux savoirs. Le temps d'échange collectif est généralement un préalable nécessaire pour s'engager ensuite seul dans la tâche et permettre le passage à l'écrit. Pour Serge Boimare qui parle de ces enfants « empêchés de penser », c'est le moyen de disposer de la sérénité suffisante pour supporter l'inquiétude de ne pas réussir qui est commune à bon nombre d'élèves installés dans la difficulté. La question des effectifs dans les classes, de la formation initiale et continue des enseignants mais aussi la possibilité de constituer des collectifs de travail sont des clés qui sont aujourd'hui reconnues par beaucoup pour y arriver. Mais pour ça, l'école doit avoir les moyens de se transformer, retravailler ses modèles pédagogiques, non pas par des prescriptions imposées d'en haut mais dans le cadre d'une professionnalité rendue aux enseignants. ♦

# Associer les parents pour la réussite de tous



Restaurer la confiance des parents dans leur « capacité à agir sur la scolarité de leurs enfants ».

**L**a France est l'un des pays où l'origine sociale des élèves détermine fortement la réussite scolaire. Des expériences montrent que favoriser l'investissement des parents dans l'école et dans le cursus de leurs enfants rejouit sur la réussite des élèves, en permettant notamment de rendre explicites les attendus de l'école.

Ces projets collectifs associent les acteurs de terrain afin de permettre à l'école de remplir l'un de ses rôles émancipateurs fondamentaux, à savoir déjouer les déterminismes sociaux.

Selon Pierre Périer, sociologue et professeur en Sciences de l'éducation à l'Université Rennes 2, « il n'existe pas de recette miracle » mais il ne faut pas « nécessairement rester dans la dualité école/famille ». Le chercheur a impulsé le projet « Familles, école, grande pauvreté » qui a été mené pendant 7 ans dans le quartier populaire de Maurepas à Rennes en partenariat avec le projet de réussite éducative, l'éducation nationale, ATD Quart-Monde ou encore la FCPE. Au terme de rencontres entre parents, d'analyse de pratiques enseignantes et d'échanges entre ces partenaires,

le projet a restauré la confiance des parents y participant dans leur « capacité à agir sur la scolarité de leurs enfants » estime Bruno Masarel le responsable du réseau école d'ATD Quart-Monde.

À Saint-Priest, dans la banlieue Est de Lyon, le « lieu passerelle » a été mis en place en 2007 au sein même de l'école maternelle Edouard Herriot. Il y a un espace d'échange pour les parents, un espace de jeu pour les enfants et les familles peuvent aussi rencontrer ponctuellement les enseignants ou différents professionnels de la CAF, de la PMI... En créant du lien social autour de la parentalité « le lieu passerelle a changé le climat de l'école » explique Céline Aubert, enseignante de l'école. Autant de processus qui « demandent du temps, de la réflexion et de l'accompagnement » et dont les « résultats ne sont pas toujours évidents » prévient Pierre Périer qui estime que « cette question devrait donc s'inscrire dans les missions des enseignants, être portée collectivement, soutenue par les corps d'inspection et des actions de formation... ». ♦

# Le collège de la réussite pour tous ?



© PHOTODISC

**L**es élèves du collège Descartes du Havre ont en moyenne un niveau estimé de CE1/CE2 à l'entrée en 6<sup>e</sup> et pourtant, ils obtiennent maintenant le Brevet du collège à 85 % contre 50 % il y a dix ans. Des enseignants de cet établissement classé REP+ témoignent de leurs pratiques, de leurs expériences dans le traitement des difficultés scolaires auxquelles leurs élèves sont confrontés. Quelles sont les clés de la réussite pour ces élèves majoritairement issus de milieux sociaux défavorisés ?

Un premier constat s'impose. Il n'est pas possible de prendre en charge les élèves en difficulté sans moyens humains supplémentaires. Il y a ainsi 4 enseignants surnuméraires et 4 assistants pédagogiques spécialement affectés à cet effet. Co-intervention, heures de cours organisés en barrettes pour des groupes

Il n'est pas possible de prendre en charge les élèves en difficulté sans moyens humains supplémentaires.

de besoins, ateliers de lecture, aide au travail personnalisé... Les pratiques pédagogiques adaptées ne peuvent pas être déconnectées des moyens qu'on y affecte. Elles ne peuvent pas non plus se développer sans la volonté d'assouplir les emplois du temps et d'adapter les programmes sans en rabattre sur les exigences.

## Des ateliers lecture

Christophe Bordeaux, professeur des écoles spécialisé, en charge du dispositif « TSL » (troubles DYS), suit 10 élèves en particulier en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mais intervient finalement beaucoup plus largement.

Pour lui, les méthodes pédagogiques de l'enseignement spécialisé sont des outils pour traiter plus globalement les difficultés scolaires.

Il y a un nombre important de projets, dit-il, mais tous sont centrés sur les apprentissages fondamentaux, le « vivre ensemble » en découle. C'est dans cette optique que se sont développés les ateliers lecture. L'un est davantage axé sur le déchiffrage tandis que l'autre cible la compréhension pour des élèves qui ont un rythme de lecture inférieur de 100 mots/minute. Le rôle des évaluations apparaît essentiel, à la fois élément de diagnostic mais aussi comme moteur du progrès de l'élève.

## Des relations informelles entre école et collège

Les projets comme les bilans servent par ailleurs de points d'appui dans les échanges avec les familles. « On ne rencontre pas les parents dans une situation de crise » mais pour mettre en place un contrat formalisé qui les associe au travail scolaire de leur enfant. Il est donc important que l'élève identifie un enseignant comme personne-ressource.

Il n'y a pas de conseil école-collège, les relations entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ne sont pas formelles mais construites de longue date. Certes, un comité exécutif de réseau se réunit une fois par trimestre pour faire le point entre administration, inspection et enseignants mais il n'est pas réellement à l'initiative.

Marine Gérard, professeur des écoles en réseau réussite, partage aussi ses interventions entre les classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> au collège et dans trois écoles, primaires et maternelles. Elle insiste sur la collaboration essentielle avec ses collègues du primaire dans le repérage des élèves en difficulté et anime aussi des chorales dans le 1<sup>er</sup> degré, poursuivies au collège dans le cadre de l'enseignement musical.

Tous conçoivent leur façon de travailler, non comme une méthode mais comme la nécessité d'apporter une réponse pédagogique à une urgence sociale. C'est donc la convergence des pratiques et l'intensité du travail en équipe qui permet d'envisager la réussite de tous les élèves. ♦

# Jacques Bernardin : « Les pratiques scolaires sont déterminantes »

Docteur en sciences de l'éducation, associé à l'équipe Circeft-ESCOL (Université Paris 8), formateur à l'UJF Centre Val de Loire (Université d'Orléans-Tours) jusqu'en 2011, Jacques BERNARDIN est président du Groupe Français d'Éducation Nouvelle (GFEN).

## Quelles formes peuvent prendre les difficultés scolaires ?

Tout dépend de l'âge des élèves. De grandes tendances se dégagent néanmoins à tous niveaux. Sur le plan des attitudes, certains sont régulièrement inattentifs aux consignes, papillonnent, ont tendance à faire leur travail trop rapidement; d'autres cherchent à se faire oublier, sont passifs et attendent qu'on fasse à leur place, très dépendants de l'enseignant. Sur le plan des apprentissages, c'est avec l'entrée dans l'écrit que les difficultés se révèlent puis s'agrègent. L'insuffisante maîtrise des apprentissages fondamentaux gêne l'accès aux autres acquisitions, avec des effets de cumul. S'en suit une dégradation de l'envie d'apprendre et d'investir l'école, si peu gratifiante, et une fragilisation de l'estime de soi: intériorisation déprimante et extériorisation perturbatrice en sont deux manifestations.

## Comment les expliquer ?

Bien des choses s'élaborent dans l'espace familial, à travers les expériences et les interactions avec les proches: une manière d'être au monde et de s'y situer, une pratique du langage, un rapport à l'univers écrit, une attitude face aux apprentissages. Progressivement constitué, ce rapport au savoir est plus ou moins en phase avec ce que requiert l'école.

Les pratiques scolaires sont donc déterminantes. Penser tous les élèves également prêts à répondre aux exigences scolaires, c'est confronter certains d'entre eux à une incompréhension des situations, de ce qui est requis pour apprendre. Adapter les sollicitations à la baisse n'aide pas à résoudre les problèmes. Simplifier les supports, segmenter le travail

n'exerce les élèves fragiles qu'à des tâches fragmentaires et souvent de bas niveau, entretenant le leur sur l'essentiel à mettre en œuvre et à comprendre. Accentuer les aides renforce leur dépendance intellectuelle à celui qui sait / est censé savoir.

## Quel est le poids du déterminisme social ?

Celui qu'on décide de lui attribuer! Singulier détournement de la sociologie qui, révélant les corrélations statistiques afin d'éclairer l'action, sert le fatalisme et le renoncement à agir! Si on ne peut négliger les facteurs contextuels comme le manque de mixité sociale, préjudiciable à l'émulation scolaire, les facteurs internes sont des variables importantes. Plusieurs recherches ont montré l'impact des pratiques pédagogiques et du travail d'équipe pour démocratiser l'accès à la culture, au savoir.

## Comment remédier aux difficultés scolaires ?

D'abord, en menant une analyse plus précise des erreurs et indices qui en témoignent. S'agit-il d'une méprise quant au but de l'activité, d'une inadéquation des moyens utilisés, d'une incompréhension conceptuelle, de postures et comportements inadéquats face aux situations d'apprentissage? L'éclairage didactique doit souvent être croisé avec la focale sociologique, explorant le rapport différencié des élèves au savoir, à la culture écrite. Affaire de formation, qui manque tant...

Une fois cernée la nature des malentendus, il devient possible d'élaborer des situations pour les travailler et, autant que possible, des stratégies pédagogiques concertées pour les lever: c'est par la

« Chaque réussite peut régénérer l'envie d'apprendre, de progresser, de se dépasser »



convergence et sur la durée que l'action éducative opère de façon significative.

## Quelles pratiques pédagogiques privilégier ?

Les situations défis sont des clés pour réhabiliter l'estime de soi. Les situations problèmes (que nous appelons *démarches* au GFEN) incitent les élèves passifs à la recherche, l'échange entre pairs soutient le cheminement intellectuel jusqu'à la résolution. Au-delà, ce qui importe, c'est l'activité réflexive sous la conduite exigeante de l'enseignant, visant à dévoiler les procédures intellectuelles et à conscientiser l'essentiel à comprendre. Chaque réussite peut régénérer l'envie d'apprendre, de progresser, de se dépasser. D'autant plus lorsqu'elle est soutenue par une dynamique collective, tant du côté des élèves que des enseignants. Oser, c'est plus facile à plusieurs... ♦

Internet

# Cyber-attaques : un risque sous-estimé ?

**S**elon plusieurs rapports, les cyber-attaques devraient s'intensifier en 2015. En cause, la montée en puissance des pirates du web mais aussi le développement des objets et des systèmes connectés. Simple alerte visant à renforcer les précautions déjà prises ou véritablement vulnérabilité ?

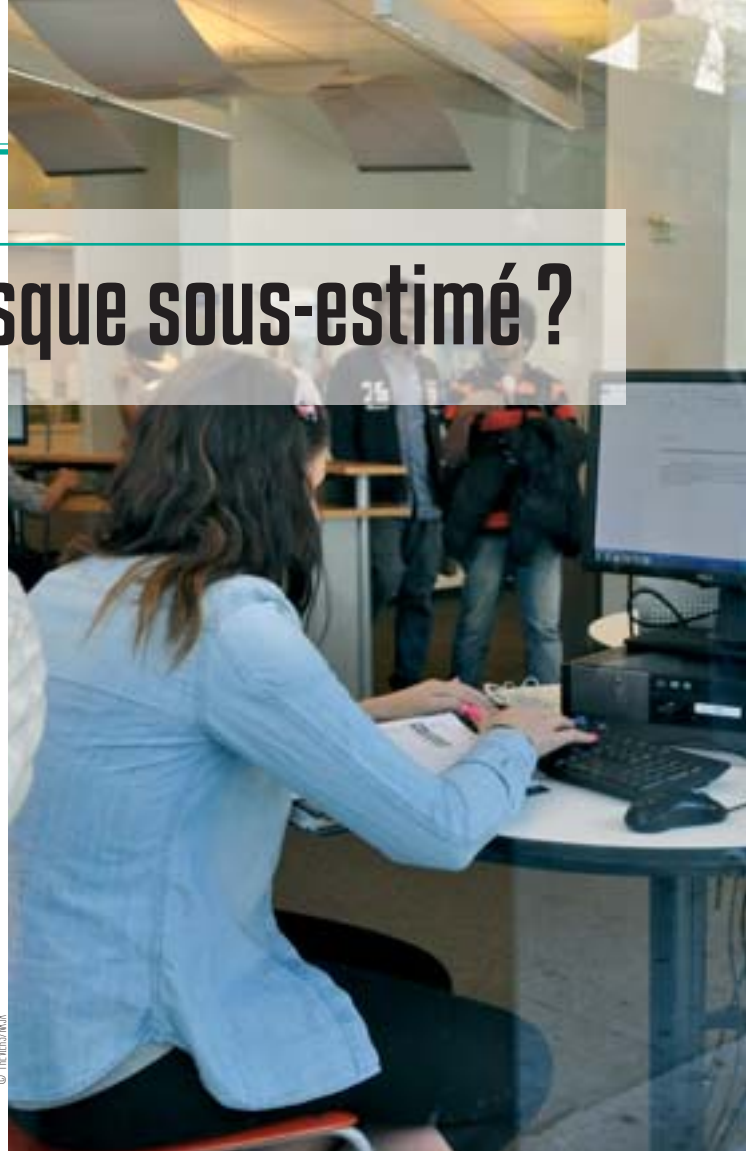
À la suite des attentats qui ont coûté la vie, dans notre pays, à 17 personnes, on a vu se multiplier des piratages de sites internet, renvoyant sur des pages prétendent « anti-Charlie ». Même les sites des sections départementales de la FSU n'y ont pas échappé... Impossible de savoir qui se cache véritablement derrière ces actes, qui relèvent de ce que les spécialistes appellent du cyber-vandalisme, et dans ce cas précis de la « dénaturation » de sites web. Relativement anodines, ces attaques sont souvent utilisées pour manifester une opinion, une protestation, et sont parfois revendiquées sur des sites spécialisés.

Mais les menaces sur les systèmes d'information, c'est-à-dire les ensembles de ressources numériques organisées, se sont diversifiées au fur et à mesure du développement de ces derniers.

Dans la pratique, on relève plus de 15 méthodes d'attaques, parmi lesquelles les plus connues sont le « déni de service » qui vise à saturer un système en le bombardant de plusieurs millions de requêtes, ou l'intrusion, par divers moyens (ver, virus, cheval de Troie...) dans le système d'information lui-même, à des fins de destruction ou de vol de données.

### Des loisirs à la cyber-criminalité

Les motivations des attaques se sont elles aussi diversifiées : initialement réalisées par des petits génies de l'informatique désireux de mettre à l'épreuve leurs compétences, parfois par simple jeu (Le film de John Badham, « War games », où un adolescent s'introduisait



dans les ordinateurs des bases de missiles et risquait de déclencher une guerre nucléaire est sorti en 1983), on est progressivement passé à un niveau bien plus redoutable et souvent beaucoup plus lucratif : espionnage industriel ou

politique, piratage de données sensibles, volonté de paralyser des institutions... Une véritable « cyber-criminalité » s'est développée, obligeant États, entreprises et institutions – sans parler des particuliers – à une prise de conscience.

Cette dernière fut cependant relativement tardive. Il aura fallu attendre la paralysie qui a affecté une grande partie des institutions de l'Estonie au printemps 2007, puis la découverte de tentatives d'intrusions informatiques en provenance de Chine pour que les États européens fassent de la sécurisation de leurs systèmes d'information (la SSI) une priorité stratégique.

En France, un premier plan visant le renforcement de la sécurité des systèmes d'information de l'État fut lancé en 2004, mais il a fallu attendre la publication du « Livre blanc

## Deep web : La face cachée d'internet



Le web est comme un iceberg flottant sur le réseau internet. Le *clear web* (de surface), utilisé par la majeure partie de la population, représenterait 10 % de la totalité du web. On y trouve *Google*, *Youtube*, *Facebook*, *Twitter*, etc. Mais 90 % du web se trouve « sous la surface ». Véritable repaire de hackers (pirates), c'est avant tout la poubelle du net où sommeillent des données oubliées des moteurs de recherche. Au premier sous-niveau se trouve le *web underground* (souterrain). Il est possible d'y naviguer à partir de moteurs de recherche classiques ou bien grâce à *The pirate bay* pour accéder à des sites qui permettent d'échanger des données en toute confidentialité. Plus en profondeur se situe le *deep web* (web profond). Ici, seule la maîtrise du réseau *Tor* permet d'accéder à des sites qui garantissent l'anonymat total et qui sont le principal vecteur de cybercriminalité : terrorisme, armes, drogue, pédopornographie... On peut évidemment y croiser le FBI, la DST, les *Anonymous* et quantité de virus. Mais c'est aussi un lieu où les opposants politiques peuvent communiquer clandestinement (Chine, Iran, printemps arabes).





Espionnage industriel ou politique, piratage de données sensibles, volonté de paralyser des institutions... Une véritable « cyber-criminalité ».

sur la défense et la sécurité nationale » de 2008 pour voir les premiers outils se concrétiser, avec notamment la création de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

### La France en guerre contre les hackers

Cette dernière exerce une veille permanente sur les tentatives d'intrusion, et diffuse des recommandations en direction des systèmes d'information de l'État, mais aussi des institutions, juridictions, autorités indépendantes, collectivités territoriales et OIV (Opérateurs d'Importance Vitale). À l'échelle européenne, une coopération est mise en

place par le réseau des CERT (Computer Emergency Response Team). La veille est assurée 24 h/24 h.

Un portail destiné aux entreprises et aux particuliers ([securite-informatique.gouv.fr](http://securite-informatique.gouv.fr)) a également été développé.

La bataille est-elle pour autant gagnée? Rien n'est moins sûr. D'abord, parce que les cyber-criminels sont de mieux en mieux organisés et s'adaptent en permanence aux protections qui sont mises en place. Ensuite, parce que les systèmes d'information prennent une part de plus en plus importante dans notre vie quotidienne. Plus accessibles, ils sont de fait plus vulnérables. Interconnectés le plus souvent, ils deviennent dépendants les uns des autres et les plus fragiles servent de porte d'entrée pour s'attaquer aux plus importants.

## Jérémie Zimmermann

### « Les logiciels libres offrent un potentiel de sécurité accrue »



Jérémie Zimmermann, membre du collège d'orientation stratégique de l'association Quadrature du net.

#### Les cyber-attaques se sont-elles multipliées ces dernières années ?

Le premier problème est de savoir d'où vient précisément une attaque. Avoir une adresse IP comme source d'une attaque ne veut pas dire que l'attaquant est bien l'utilisateur de cet ordinateur. On sait que la NSA\* notamment a pris le contrôle de dizaines de milliers d'ordinateurs dans le monde pour pouvoir s'en servir de relais afin de rendre plus difficile le traçage de ses attaques. Leur fréquence est aussi très difficile à connaître. Car si une cyber-attaque qui compromet les données d'une grande entreprise est rendue publique cela risque de causer d'importants dommages en terme d'image pour cette entreprise, qui la plupart du temps préfère se taire. Ces formes d'attaques sont donc particulièrement difficiles à détecter.

#### Nos systèmes d'information et les données qu'ils contiennent sont-ils vulnérables ?

Il n'existe pas de normes en matière de sécurité informatique qui obligeraient les fabricants à certains standards, ni de responsabilité pour les dommages causés par les failles laissées dans leurs produits. Or, des failles de sécurité béantes sont restées non corrigées pendant des années dans les produits de Microsoft ou d'Apple, exposant leurs utilisateurs à des attaques. Pire, le programme Bull Run de la NSA déploie 250 millions de dollars par an pour affaiblir les produits des firmes américaines et ainsi permettre la surveillance de masse, qui constitue une violation de nos libertés fondamentales. On est donc dans une situation extrême d'insécurité informatique.

#### Quel équilibre trouver entre une protection des données et le respect de la liberté d'expression et de communication ?

Les logiciels libres offrent un potentiel de sécurité accrue. Chacun peut les utiliser, les copier mais aussi étudier leur fonctionnement et les modifier, ce qui permet de construire des systèmes plus résilients. Chacun peut donc être contributeur et mutualiser les ressources au travers du logiciel libre pour assurer sa sécurité individuelle mais aussi au niveau d'une administration publique, d'une entreprise ou de la planète toute entière. On ne peut donc pas opposer liberté et sécurité. Dans la vie quotidienne comme sur les ordinateurs, c'est par une défense sans compromis de la liberté et des principes démocratiques mais aussi par le partage de la connaissance que l'on bâtira des sociétés plus justes, plus égalitaires et plus résilientes en cas d'attaque.

\* La National Security Agency (NSA) est un organisme gouvernemental du département de la Défense des USA.

Si l'organisation d'une surveillance globale et permanente est sans doute nécessaire, le particulier-citoyen a aussi son mot à dire: en refusant que des données personnelles soient communiquées à des organismes non sollicités, en exerçant son droit d'accès et

son droit « à l'oubli », en agissant pour que cessent les pratiques douteuses des États comme des entreprises. ♦

Emmanuel Guichardaz  
et Vincent Martinez

1. Une attaque par « défiguration de site web » des sites de la FSU a eu lieu fin janvier.

## À Toulouse, les musées sont gratuits !

En lançant fin septembre 2014 la carte Muséilibre, la mairie de Toulouse ne s'attendait pas à un tel succès. En quatre mois, 15 800 cartes permettant l'entrée gratuite le week-end des musées et monuments historiques municipaux, ont été retirées.

Ce qui était une promesse de campagne d'ouvrir le patrimoine aux Toulousains est devenu réalité après avoir été voté en conseil municipal la veille des journées du Patrimoine. Dès la mise en place du dispositif de retrait de la carte Musée libre le 24 septembre, l'afflux très important des familles se rendant en mairie centrale laissait présager le bien-fondé d'une telle initiative. Les 15 800 cartes retirées en quatre mois ont d'ailleurs motivé la mairie à pérenniser l'initiative et à déployer les lieux de délivrance à l'ensemble des quartiers de la ville, à ajouter l'offre Muséilibre aux cartes de transport ou multi-services, et à la commander sur montoulouse.fr pour 4 euros.

L'offre concerne les collections permanentes de cinq musées, des Augustins, Saint-Raymond, Paul-Dupuy, Georges-Labit

et le Museum d'Histoire Naturelle, et l'accès à trois sites patrimoniaux, le Couvent des Jacobins, l'Amphithéâtre romain Toulouse-Purpan-Ancely et la Crypte archéologique de Saint-Pierres-Cuisines, tous gérés par municipalité.



## L'Europe circule en photos

L'association Fetart s'est donnée pour mission de promouvoir la jeune photographie européenne. Elle a créé pour les jeunes talents le festival Circulation(s). Les artistes sélectionnés sont exposés cette année au Centquatre, du 24 janvier au 8 mars, et dans les gares parisiennes. Le festival Circulation(s) reflète les initiatives de galeries, collectifs, écoles et éditeurs en Europe, et invite aux conversations d'images.



rouvrent après 5 ans de travaux. Elles renferment la plus ancienne et la plus grande collection au monde d'œuvres d'art inspirées par la Révolution française de 1789. Leur rénovation a permis d'enrichir le parcours de visite de dispositifs audiovisuels et numériques. Ces transformations devraient raviver la curiosité pour ce musée consacré à l'histoire de Paris et de ses habitants. festival-circulations.com

## Belle année pour le cinéma

2014 est une belle année pour le 7<sup>e</sup> Art. Le CNC a fait le bilan : 208,43 millions d'entrées, 7,7 % de plus qu'en 2013, et un très beau score pour les films français avec 48 % des parts de marché. Les comédies, avec en particulier *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu* et *Supercondriaque*, caracolent en tête du box-office : 12 237 274 et 5 268 178 d'entrées respectives, talonnées par *Lucy* de Besson (5 194 115 entrées). Les blockbusters américains s'en sortent bien avec 3 778 115 entrées pour *La planète des singes* et une 5<sup>e</sup> place pour l'animation grâce à *Dragons 2* (3 366 761 entrées).

## Les bas-fonds de Rome



Après un grand succès à la villa Médicis, l'exposition *Les bas-fonds du baroque* s'invite à Paris au Petit Palais, jusqu'au 24 mai. Loin des magnificences qui ont fait la renommée des palais de Rome au XVII<sup>e</sup> siècle, les 70 tableaux de peintres italiens, français, hollandais, flamands, allemands, espagnols, illustrent avec talent et inventivité l'envers de ce décor : le vice et la misère des bas-fonds de la capitale italienne.



## Le retour des Révolutionnaires

Le 10 février 2015, 14 salles dites « révolutionnaires » du musée Carnavalet



## Jeanne, la banlieue du XX<sup>e</sup>

La collection Histoire sensible des éditions de l'Atelier a débuté en 2008 avec *Jeanne de la zone*, un livre qui raconte en texte et en images la vie quotidienne d'une fille de chiffonniers dans les années 1900. Etienne Davodeau, auteur de BD, et Frédérique Jacquet, archiviste, dressent à travers leur héroïne un portrait historique et social de la banlieue du Nord-Est de Paris : de la Courneuve à Clignancourt, Jeanne se balade sur les fortifications qui séparent la « Zone » de Paris. Entre les « bicoques » en tôle, les luttes politiques, les usines bruyantes, l'école est l'unique espoir d'une vie meilleure. Le livre, sélectionné par les ABCD de l'égalité, reparait, accompagné d'un lexique, d'images d'archives et d'un livret pédagogique à partager en classe.



# La Philharmonie de Paris, enfin !

À Paris, la musique symphonique a franchi le cap du XXI<sup>e</sup> siècle. Très attendue, sa Philharmonie a été inaugurée le 14 janvier Porte de Pantin, alors que venait de se jouer le sort de la salle Pleyel dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.

L'inauguration le 14 janvier de la Philharmonie était très attendue. Les musiciens, Pierre Boulez le premier, la réclamaient depuis longtemps, déplorant que la France manque d'un équipement acoustique capable de rivaliser avec ses voisins européens, en particulier Berlin, dont la philharmonie fait référence. Mais Paris a rattrapé son retard, en beauté et en excellence. Au sein du Parc de la Villette, la Philharmonie achève l'immense pôle musical entamé en 2007 avec la Cité de la Musique.

La capitale dispose désormais de l'une des plus prestigieuses salles philharmoniques du monde, la plus grande d'Europe en tout cas. Elle a inspiré à Jean Nouvel, son architecte, un bel objet d'inox brillant enfermant un auditorium unique au monde par sa modularité, capable d'accueillir de 2400 à 3650 personnes. Cette Grande salle de concert est la fierté de ses concepteurs : celle de l'architecte, qui a su conjuguer dans l'immense volume un langage formel inédit, évocateur de lumière et de musique avec ses balcons flottants, et une intimité sonore et visuelle du spectateur qui n'est jamais à plus de 32 mètres du chef d'orchestre ; celle de l'acousticien aussi, le Néo-Zélandais sir Harold Marschall, dont l'enjeu était d'« immerger » le spectateur dans le son. Au-delà de la spectaculaire scène centrale de 283 m<sup>2</sup>, les musiciens et les orchestres disposent de six salles de répétition et de dix studios. Des salles pédagogiques et un espace d'exposition de 800 m<sup>2</sup> complètent le dispositif.

## D'une salle à une autre

L'événement ne peut toutefois pas faire oublier le sort de la mythique salle Pleyel. Dans sa genèse, le projet de la Philhar-



La Grande salle de concert de la Philharmonie de Paris.

monie de Paris impliquait que Pleyel abandonnerait le répertoire symphonique à son profit. Même si de lourds travaux y avaient été entrepris dans les années 2000. Ce changement radical ne s'est pas fait en un jour et n'a pas abouti sans douleur. Loin s'en faut.

Pleyel avait ses défenseurs, les musiciens de l'orchestre, son public et, au premier plan juridique, sa directrice générale Carla Maria Tarditi. La chef d'orchestre, qui était aussi directrice artistique, aura défendu avec acharnement le maintien de la salle que son mari, Hubert Martigny, avait racheté en 1998. Quand, en 2009, le couple se sépare, le patron d'Altran-Technologies vend Pleyel à la Cité de la Musique, qui en était locataire, pour 60, 5 millions d'euros. Un montant que Madame Tarditi, avec d'autres petits actionnaires, conteste, en regard d'une estimation à 110 millions d'euros. Mais, le 16 décembre dernier, la Cour d'appel de Paris a tranché en faveur de l'opérateur public. Pleyel pouvait dès lors faire l'objet d'une concession. Le 7 janvier, c'est Marc Ladreit de Lacharrière, patron de Fimalac, qui fut sélectionné, devant trois autres candidats. Plus généreux qu'Universal et Morgane Groupe (Francofolies et Printemps de Bourges), le géant du divertissement s'offre Pleyel, qui accueillera

## Quel public ?

La Philharmonie sera servie par les formations résidentes, l'Orchestre de Paris et l'Ensemble intercontemporain, servie aussi par l'Orchestre de chambre de Paris, l'Orchestre national d'Île-de-France et Les Arts Florissants. Leurs talents ne suffiront pas à remplir une jauge aussi exceptionnelle. Les programmeurs ont donc introduit d'autres genres musicaux, jazz, pop, rock, électro, danse, voix, et des week-ends variés avec l'ambition de faire venir, puis d'accoutumer un nouveau public, plus jeune et moins averti. Quelques tarifs attractifs leur sont destinés : concerts de 8 à 12 € pour les jeunes et les familles, formules d'abonnement offrant 20 % de réduction, des promotions de lancement qui contrebalancent des tarifs de concert allant de 40 à 160 €.

variété, pop, rock, jazz, comédie musicale, one man show... Une nouvelle ère s'ouvre donc.

## Un pari pour l'avenir

Quelques fausses notes sont venues ternir la belle histoire de la Philharmonie. Le montant des travaux d'abord, passant de 204 M€ en 2007 à 381 M€ en 2015. Leur retard ensuite, le bâtiment a d'ailleurs été inauguré sans être entièrement achevé et sans son architecte, Jean Nouvel ayant boudé l'invitation. Le toit promenade, la librairie et les deux restaurants ouvriront au printemps. Mais le parc de La Villette fait la part belle à la musique, à toutes les musiques, avec non loin la Cité de la Musique, le Conservatoire national de musique et de danse, le Zénith et de la Grande Halle. Il reste à faire venir le public. À le rajeunir aussi. ♦

Véronique Giraud

## Boulez et David Bowie à la Philharmonie

Alors que sont célébrés à la Villette les 90 ans du compositeur et chef d'orchestre Pierre Boulez, la nouvelle salle d'exposition de la Philharmonie sera inaugurée en mars avec « David Bowie is », une exposition événement, conçue par le V&A Museum de Londres en 2013, restitue les plus belles facettes d'un artiste dont la performance est de toujours se hisser à l'avant-garde, de 1964 à aujourd'hui, et de rallier à lui des créateurs de tous genres.

# Spectacle vivant, intermittents et financement en baisse

**L**a baisse régulière du financement du spectacle vivant et la situation des intermittents ont fait exploser les artistes qui ont lancé un appel solennel le 10 décembre dernier. Malgré une mission de concertation sur l'intermittence plutôt appréciée, artistes et syndicats ne sont pas persuadés que la situation s'améliore.

2014 a été marquée par de nombreuses manifestations et annulations de spectacles. 2015 ne tourne pas encore la page. « Artistes en colère », « culture en danger », les arts vivants ont voulu crier leur désarroi et leur grogne. Car à entendre les mots des professionnels du spectacle, ces sentiments minent la profession. De la colère, c'est ce qu'ils sont venus exprimer sur la scène du théâtre de La Colline à Paris le 10 décembre dernier. 400 artistes répondaient à l'appel du Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec), las de voir la culture creuser sa tombe. Comédiens, directeurs de théâtre, plasticiens, chorégraphes ou encore metteurs en scène, ont vu l'urgence d'exprimer leurs craintes. La

voix parfois chancelante, ils ont fait état de budgets qui s'effondrent emportant compagnies, artistes débutants ou confirmés, et même théâtres municipaux. Tous désarmés. Et cela dure depuis plus de 20 ans. Premièrement en ce qui concerne la situation des intermittents. En 1992 déjà, le metteur en scène Jean-Pierre Vincent (lire page 30) prévenait dans son rapport « *Sur la situation des intermittents du spectacle* » : « *la situation et l'évolution nécessaire des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, le conflit qui en est résulté, ne constituent que le symptôme d'une situation d'ensemble.* »

## L'intermittence, objet de toutes les tensions

Le régime des intermittents, qui fait l'objet de remises en cause perpétuelles, est bien souvent responsable des nombreuses irritations troublant la profession. Depuis 2003, année marquée de grèves et d'annulations de festivals, les tensions se cristallisent. Remettant une couche au printemps dernier, le Medef



réclame la suppression des annexes 8 et 10 et donc la fin du régime des intermittents. Les artistes haussent le ton. Le 24 juin dernier, après une grève qui aboutira à l'annulation du Printemps des Comédiens à Montpellier, Manuel Valls décide de mettre en place une mission de concertation. Objectif : « bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle ». « *L'urgence première était de réinstaurer le dialogue* » explique le député Jean-Patrick Gille à la tête de cette

concertation. Car un an plus tôt, avait commencé une rude bataille des chiffres qui avait tendu le débat entre le Medef et les principaux syndicats de salariés. En février 2012, un rapport de la Cour des comptes chiffrait le déficit de ce régime particulier à 1 milliard d'euros alors que la mission d'information sur les métiers artistiques parlait de 320 millions.

## Une concertation plutôt appréciée

Tous autour d'une même table, MEDEF, CGPME, UPA, syndicats employeur et syndicats salariés de la profession, coordination des intermittents et précaires, représentants de l'État et de la région se sont confrontés. Le sociologue Mathieu Grégoire et l'économiste Jean-Paul Guillot se sont vus confier la lourde tâche de lever le voile sur ces estimations chiffrées. « *À partir de là, je pense qu'on a changé la nature de relations entre les différents acteurs, et ça compte*

## Léger redoux pour le budget de la culture

« Au mois de juin dernier, le monde de la culture et du spectacle a connu une crise de plus. Une crise de trop ! » reconnaissait Manuel Valls le 7 janvier dernier en rendant compte du travail de la mission de concertation. Il annonçait le dégel immédiat des 8 % de précaution sur le budget des missions création et, plus rare, sur le budget transmission des savoirs qui comprend l'éducation artistique et culturelle (40 millions d'euros supplémentaires au budget de la culture). Du côté des intermittents, les annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage seront inscrites dans la loi, le régime d'indemnisation sera renégocié et un fond de développement de l'emploi culturel mis en place. Mais, faut-il le rappeler, le budget de la culture est en baisse depuis des années. Pour les professionnels, c'est un début de reconnaissance insuffisant aux vues du montant de la valeur ajoutée des activités culturelles qui en fait un des premiers secteurs de l'hexagone.



Le 10 décembre dernier au Théâtre de la Colline, 400 comédiens, directeurs de théâtre, plasticiens, chorégraphes et metteurs en scène, ont fait état de budgets qui s'effondrent emportant compagnies, artistes débutants ou confirmés, et même théâtres municipaux.

dans un conflit », précise Jean-Patrick Gille. Les experts mettent tout le monde d'accord. « Grâce à cette expertise, on se rend compte que ce qu'on demande, c'est-à-dire les 507 heures sur 12 mois et le retour à la date anniversaire, n'est pas aberrant » ajoute Angéline Barth, secrétaire générale du SYNPTAC CGT.

### Une inquiétude généralisée

Ce travail a abouti à une série de mesures prises par le gouvernement (lire ci-contre). Mais le chemin est encore long selon Cyril Seassau, directeur du Syndeac. « Il faut que la culture fasse partie de la refondation sociale demandée mais qu'on ne le fasse pas seul. Il faut travailler encore mieux

avec les acteurs de l'éducation, avec tous les acteurs du champ social. » Si les tensions sont apaisées, le fond du problème est toujours là.

Car il n'y a pas que la question des intermittents. Cette année encore, nombreuses sont les collectivités locales à annoncer des baisses des budgets consacrés à la culture. Celles-ci même qui financent les bibliothèques, gèrent les musées, aident les salles de cinéma, développent l'éducation artistique. Dans ce contexte de réduction des dépenses publiques, le projet de loi finances 2015 prévoit une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros d'ici à 2017. Les collectivités la répercutent souvent sur la culture. Et ce sont les spectateurs qui en paient le prix, comme au Blanc-Mesnil où le maire élu en 2014 préfère les amusements à la culture (lire l'interview ci-contre de Xavier Croci). Certaines se livrent même à la dure loi du banca-

## Xavier Croci : « Un cas emblématique d'un moment de grand désarroi »



Xavier Croci a dirigé le Forum du Blanc-Mesnil pendant 18 ans.

*Pourquoi la nouvelle municipalité au Blanc-Mesnil a-t-elle décidé la fermeture du Forum ?*

Le forum du Blanc-Mesnil est un cas de figure intéressant parce que c'est la confrontation brutale d'une décision politique et politicienne sans prise en compte de la réalité de ce qui a été fait. C'est une décision d'élus, qui, sur des présupposés que je qualifie d'idéologiques, décident de mettre fin à cette expérience. Le maire l'avait dit, il trouvait la programmation trop élitiste. Alors j'ai proposé d'intégrer de nouvelles orientations afin de préserver le conventionnement de cette scène. Grosso-modo lma mairie disait : on veut se marrer au Forum du Blanc-Mesnil. J'étais en train de penser à du stand-up, des spectacles de ce genre. Ils n'ont pas donné suite parce que tout simplement ils ne souhaitent pas que ça continue à exister. C'est la conclusion que j'en tire en tout cas.

*Quels problèmes cela soulève-t-il en matière de politique culturelle ?*

Il y a un problème de calendriers. Pour l'art et la culture, nous sommes dans des calendriers longs : construire un public, entrer en relation avec un territoire, mettre en place des dispositifs d'action et de sensibilisation, présenter une programmation de référence, tout cela demande du temps. Les élus, eux, ont des calendriers plus courts. Tous les 6 ans, ils repassent devant les électeurs. Or, la difficulté c'est que l'art peut cliver. La création par définition, c'est l'imagination de nouvelles formes, de mises en scène qui n'existaient pas encore. Et ce qu'on ne connaît pas peut déranger. Donc c'est un risque pour les élus qui ne souhaitent peut-être pas avoir d'ennuis supplémentaires avec le centre d'art du coin.

*Quel avenir pour l'équipe ?*

Le Forum va devenir un théâtre municipal. Sur vingt personnes de l'ancienne équipe du Forum, huit seraient employées par la Ville. Pour le reste de l'équipe des procédures de licenciements économiques sont en cours.

ble, de la consommation culturelle, et à des méthodes d'évaluation des subventions « ordonnées par une idéologie du profit commercial » dénonçaient les artistes lors de l'appel du 10 décembre. « Une crise financière qui pousse nos dirigeants à juger chaque projet à son coût plutôt qu'à son sens » lançait, ce jour-là, l'actrice française Clothilde Hesme à la lecture de la lettre ouverte à Fleur Pellerin. Les structures locales et régionales font donc avec leurs moyens. « Pour

financer des actions, il faut en abandonner d'autres », témoigne Philippe Brunet, secrétaire général adjoint du SNAC-FSU. « De plus, les investissements privés sont très fluctuants et répondent à des coups de projecteur médiatiques. L'aspect mécénat en France n'a pas beaucoup de succès. » Et au bout de la chaîne, ce sont les artistes qui sont pénalisés et voient les financements de leurs créations s'amoin-

Clémence Bohême

# Jean-Pierre Vincent :

## « Une histoire de pognon »

Jean-Pierre Vincent, ancien administrateur de la Comédie française, metteur en scène et actuellement directeur de la compagnie Studio Libre, pousse un nouveau cri de colère sur la baisse des budgets culturels.

*En tant que membre du conseil national du Syndeac, vous êtes à la source de « l'appel du 10 décembre ». Quelles sont les raisons de votre engagement ?*

C'est d'abord une histoire de pognon, une histoire de moyens. Depuis 15 ans, tous les ministres de la culture ont juré, en entrant rue de Valois, que l'éducation artistique serait le fleuron de leur politique. Or, les moyens de l'éducation artistique n'ont cessé de baisser de ministre en ministre. C'est honteux.

*En 1992, vous avez rédigé un rapport sur la situation des intermittents et par extension de la culture. Que restait-il de ce rapport en ce 10 décembre ?*

Les baisses de soutien aux théâtres, aux compagnies, à la création, de la part des collectivités locales atteignent les 5 à 25 %. À ça, il fallait ajouter le gel des 8 %. Tout le monde fait des efforts depuis 10-15 ans. On finit toujours par réussir, en fin d'année, à préserver nos subventions. Par contre, on ne parvient pas à suivre l'inflation : entre 0,5 et 2 % tous les ans. Ma compagnie, par exemple, a perdu 45 % de son pouvoir d'achat depuis qu'elle existe (13 ans). Je ne suis pas le seul. Dans les centres dramatiques, dans les institutions, dans les théâtres avec du personnel, quand un régisseur s'en va on ne le remplace pas. Quand une directrice de la communication part, c'est pareil, on bricole. Et petit à petit le travail se dégrade. On monte des spectacles non plus à douze acteurs mais à sept. Du coup la vision du monde qui est développée dans ces spectacles se rabougrit.

*Dans les années quatre-vingt, la politique culturelle a beaucoup soutenu la formation des artistes, le problème n'est-il pas aussi dans la saturation du métier ?*

Sans que je ne remette en cause l'indemnisation du chômage chez les artistes, on a été à mon avis très laxiste sur l'accroissement du nombre d'intermittents. Quand j'ai rédigé mon rapport en 1992, les intermittents étaient 40 000. En 2003, ils étaient 110 000. Les gouvernements ne se sont pas préoccupés de cette situation. Les syndicats ont créé des niches dans la formation professionnelle. Aujourd'hui, il y a des tas de professions qui n'ont rien à faire dans les annexes 8 et 10 et qui en profitent. Idem pour les employeurs. Et personne n'a le courage d'aborder ça en face. On va voir quel va être l'impact de la mission de concertation. Les conclusions sont sans doute très intelligentes mais le gouvernement aura-t-il le courage de les appliquer, on peut en douter...

*Quelles sont, pour votre compagnie, les difficultés engendrées par cette politique culturelle que vous dénoncez ?*

Ma compagnie, même si elle fait partie des plus subventionnées, a pris un rude coup dans son financement depuis 10 ans. Désespérément, je tente de m'appuyer sur des théâtres qui ont encore un peu de moyens. En l'occurrence le théâtre du Gymnase à Marseille, la Comédie Française. Disons que pour le moment, je vois l'avenir de ma compagnie de façon très sombre. Malheureusement c'est vrai que si je souhaite monter un grand Shakespeare comme Titus Andro-



nicus avec 17-18 acteurs, je ne peux pas. Personne ne peut me le permettre à part la Comédie Française peut-être, et pour combien de temps ? Je ne sais pas.

*Vos projets ne sont-ils pas ankylosés par cette situation ?*

Je vais monter en avril « En attendant Godot » de Samuel Beckett au Théâtre du gymnase justement à Marseille. Cinq acteurs, pas plus. Pour notre tournée de 2015, tous les théâtres nous appelaient en nous expliquant qu'ils devaient présenter des budgets prévisionnels en prenant en compte le gel de 8 % des crédits et que, par conséquent, ils ne pouvaient pas nous donner l'argent qu'ils nous avaient promis. Alors nous nous sommes retournés vers nos acteurs pour leur dire que nous ne pourrions pas les payer comme prévu. Même chose pour le décorateur... Voilà ce qui se passe très concrètement pour nous tous depuis des mois, et de façon très accentuée depuis 6 mois. Donc je suis très pessimiste sur l'avenir de ma compagnie, très pessimiste. Mais le théâtre français est comme Berlin à la fin de la guerre, il y aura quand même encore des gens pour le reconstruire. ♦

Propos recueillis par Clémence Bohême

“  
Ma compagnie  
a perdu  
45 % de  
son pouvoir  
d'achat  
depuis 13 ans  
”

# Donnez-vous les moyens de RÉUSSIR VOS PROJETS

- ✓ Des programmes de levées de fonds **CLÉS-EN-MAIN**
- ✓ **ZÉRO RISQUE** : des actions en toute sécurité
  - Reprise des invendus\*
  - Pas d'avance d'argent
  - 100% SATISFAIT ou REMBOURSÉ\*

\*Conditions sur initiatives.fr

L'ACTION  
DU MOMENT

*Vente de fleurs  
et objets déco*



**RENTABLE**  
**500€**  
DE BÉNÉFICES  
EN MOYENNE

**PAS  
D'AVANCE  
D'ARGENT**

*Simple*  
**À ORGANISER**

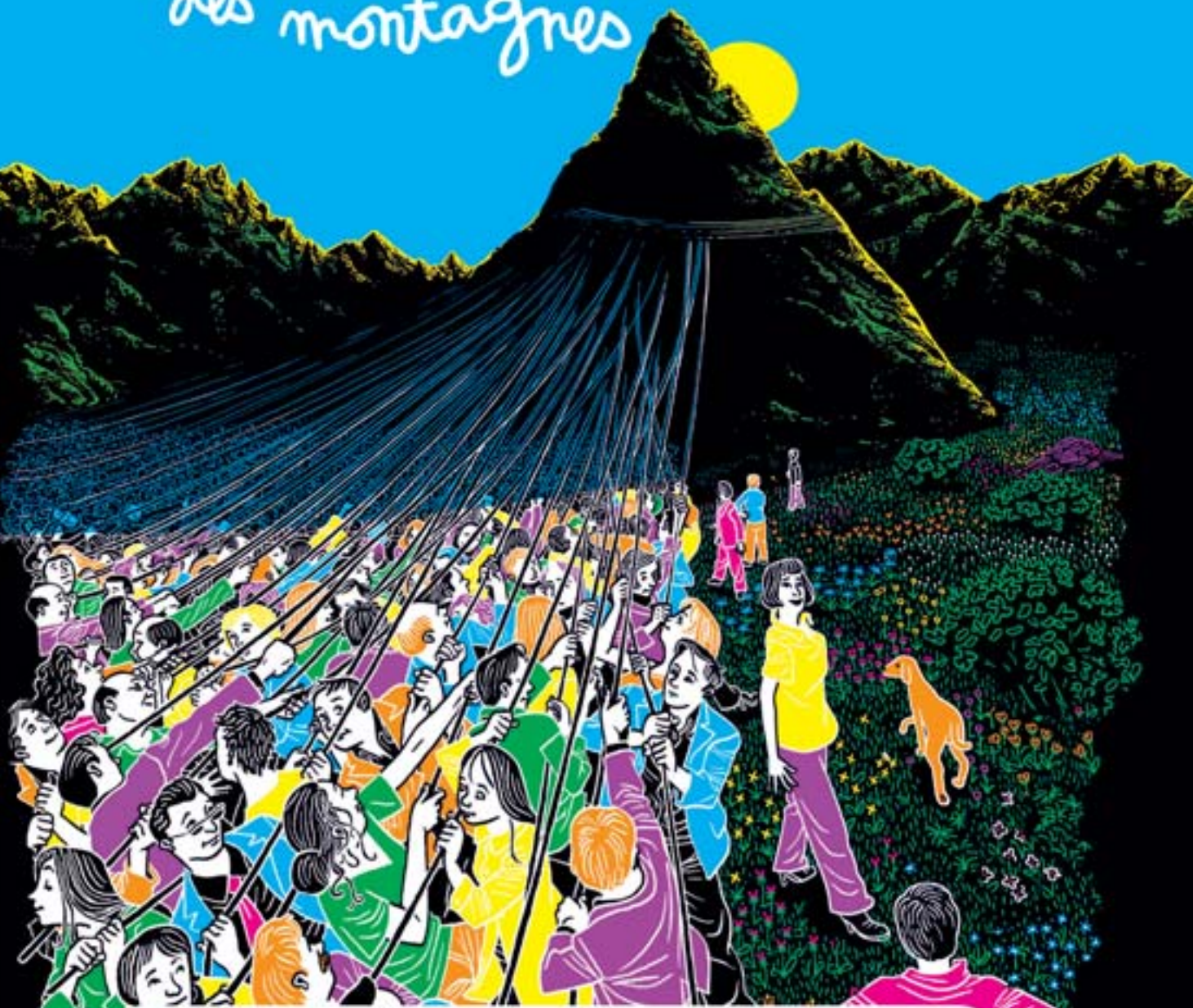
Vos catalogues gratuits au **02 43 14 30 00**

ou sur **INITIATIVES-FLEURS.FR**

Initiatives, toujours engagée pour sauver des enfants  
malades du cœur grâce au bateau **initiatives-cœur**



# Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [cascden.fr](http://cascden.fr) ou contactez-nous au 01 64 80 64 80\*

\*Accueil téléphonique ouvert de 9h00 à 18h30 du lundi au vendredi (appel non surtaxé, coût selon opérateur)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

**cascden**

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture